



15 novembre 2004

# *CONTRAT DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE*



**Association Seine et Tilles en Bourgogne**

Siège : ZA "Les Plantes Bonjour" / Pépinière d'Entreprises 21 260 SELONGEY  
Secrétariat : 03.80.85.50.60. ☎ : 03.80.75.72.72. e-mail : pays.seine-et-tilles-en-bourgogne@wanadoo.fr

**Contrat de Pays.**

<b>Préambule</b> .....	p. 4
<b>1- Préserver les ressources naturelles et patrimoniales par la sensibilisation des acteurs et la réalisation d'actions structurantes</b>	
1.1 – Gestion de l'eau et des rivières .....	p 8
<b>2- Anticiper et promouvoir un développement urbain respectueux de la ruralité du Pays</b>	
2.1 – Soutenir un développement urbain respectueux de la ruralité.....	p 10
<b>3- Promouvoir une gestion et une valorisation des espaces forestiers</b>	
3.1 – Développer l'utilisation énergétique du bois sur le Pays.....	p 13
3.2 – Valoriser l'utilisation de la forêt par la réalisation d'une charte forestière..	p 15
<b>4- Renforcer les initiatives agricoles contribuant à l'animation et la valorisation du Pays</b>	
4.1 – Gestion des déchets.....	p 18
4.2 – Innovation pour la recherche de valeur ajoutée sur les productions agricoles locales .....	p 20
4.3 – Ouverture et anticipation sur les métiers du Monde Agricole .....	p 22
<b>5- Transmettre les savoir-faire économiques locaux et industriels et accompagner les efforts de diversification</b>	
5.1 – Développer l'accueil d'entreprises .....	p 25
5.2 – Développer l'emploi et la formation en Seine-et-Tilles.....	p 29
5.3 - Amélioration qualitative de l'appareil commercial du Pays .....	p 33
5.4 - Réaliser une démarche d'intégration des problématiques artisanales de développement durable .....	p 36
<b>6- Personnaliser et professionnaliser l'offre touristique</b>	
6.1 – Développer l'Hébergement Touristique sur le Pays.....	p 39
6.2 – Développer une stratégie de communication touristique du Pays .....	p 42
6.3 – Soutenir les projets de randonnée sur le Pays .....	p 44
6.4 – Réhabilitation de l'ancien Marché Couvert : "Les Halles d'Is-sur-Tille." ...	p 47
<b>7- Développer le lien social et l'intégration du Pays par le renforcement des infrastructures et animations culturelles, sportives et de Loisirs</b>	
7.1 – Réalisation d'un Centre d'Hébergement collectif pour Sportifs.....	p 50
7.2 – Découvrir le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne .....	p 54
7.3 – Développer une politique culturelle de Pays.....	p 56
7.4 – Améliorer les moyens matériels des associations à l'aide de centres de ressources intercommunaux .....	p 59
7.5 – Aménagement du pôle sport mécanique terre d'Is-sur-Tille. ....	p 61
<b>8- Améliorer l'accès aux services de la petite enfance par une offre renforcée, mieux coordonnées et diversifiée</b>	
8.1 – Développer l'accueil de la petite enfance et le réseau des professionnels .....	p 64

**9- Lutter contre les formes d'isolement et de précarité des populations**

9.1 -- Développer le réseau des acteurs locaux du domaine social et économique.  
..... p 68

**10- Renforcer la mobilité des publics à l'échelle du Pays**

10.1 – Développer la mobilité dans le Pays..... p 70

**11- Renforcer les coopérations institutionnelles et les pratiques de concertation**

11.1 – Conforter l'animation du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne ..... p 72

11.2 – Communiquer sur les actions du Pays ..... p 74

## **PREAMBULE.**

---

### **I. Synthèse de la Charte, Trois ambitions : “La destination à atteindre à horizon des dix prochaines années”**

La Charte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne constitue d’abord une projection à horizon des dix prochaines années du « territoire idéalement voulu par ses acteurs ». Les trois ambitions retenues font écho aux grands enjeux et défis identifiés lors des phases de diagnostic territorial et de concertation.

« **Développement Rural** », « **Développement Equilibré** » et « **Développement Solidaire** » sont les trois qualificatifs attendus à l’endroit du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne en 2015 si l’ensemble des recommandations préconisées ci-après parvient à être transcrit dans les faits.

Ces ambitions sont par nature « transversales » au sens où elles fondent la stratégie d’aménagement du territoire du Pays et qu’elles interpellent des thématiques et des champs d’acteurs croisés.

#### **A. L’ambition du développement rural**

Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne se caractérise d’abord par une géographie forte d’impacts tant sur le plan des modalités d’occupation du territoire que d’un point de vue des valorisations sociales et économiques.

Au-delà de la richesse du patrimoine naturel et bâti, le Pays se vit aujourd’hui comme un territoire rural qui entend bien le rester pour les dix prochaines années.

Cette notion de « développement rural » ne doit pas ici, s’entendre comme l’expression d’un réflexe des acteurs à vouloir « figer le territoire » en l’isolant des dynamiques économiques et urbaines, facteurs de changements. Cette « ruralité revendiquée » du Pays doit, ici, s’entendre comme l’exigence d’un développement respectueux de la géographie naturelle et humaine qui fait l’identité et la richesse du Pays. Cette exigence peut se décliner de plusieurs manières :

- ✓ valorisation locale accrue de la richesse forestière et agricole;
- ✓ développement qualitatif de l’urbanisation et de l’habitat dans le respect des modes traditionnels d’occupation à partir des villages et des bourgs-centres, et diffusé sur l’ensemble du territoire ;
- ✓ volonté de développer un tourisme « Nature et Patrimoine » à destination première d’une clientèle de proximité ;
- ✓ volonté d’une meilleure prise en compte du contexte de forte dispersion géographique de la population dans les efforts d’amélioration de l’accès aux services et pratiques culturelles et sociales. Cela suppose des actions fortes en terme de maillage accru de services au sein du territoire ou d’aide à la mobilité des services ou des personnes.
- ✓ volonté de conforter et de transmettre les savoir-faire économiques locaux présents sur le territoire que ce soit les quelques donneurs d’ordres industriels qui participent à la notoriété du Pays ou les petites et moyennes entreprises artisanales.

#### **B. L’ambition du développement équilibré**

Territoire rural situé, dans sa frange Sud, à proximité immédiate de l’agglomération dijonnaise, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne connaît une rapide progression de ses échanges avec la capitale régionale.

Il est fort à parier que ce rapprochement urbain avec l’agglomération dijonnaise s’amplifiera dans les années à venir, compte tenu de certaines prévisions démographiques à l’échelle du bassin d’habitat de Dijon.

## **Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne**

Ce positionnement territorial est porteur de potentialités en terme de développement urbain mais il peut également l'être sur le plan de l'accueil de nouvelles activités économiques, du fait notamment de la desserte autoroutière du Pays à Til-Châtel.

Dans un contexte plutôt favorable et prometteur en terme d'expansion du territoire, le Pays se doit de privilégier un développement durable et « équilibré » :

✓ Tout d'abord, « développement équilibré » d'un point de vue de l'ampleur des évolutions souhaitables, tant sur le plan du développement urbain qu'économique, il s'agit de faire preuve d'anticipation et de maîtrise en matière de gestion économe de l'espace, des formes et des types d'activités à accueillir, du souci d'assurer une réelle intégration locale des nouveaux arrivants et entreprises,...

✓ Par ailleurs, « développement équilibré » d'un point de vue spatial, dans la mesure où l'attractivité des communes du Pays est aujourd'hui trop fonction du critère d'accessibilité à l'agglomération dijonnaise. L'enjeu en présence réside bien dans la nécessité de faire bénéficier cet avantage de positionnement territorial du Pays pour l'ensemble des communes et non de le circonscrire aux franges Sud du territoire.

✓ Enfin, « développement équilibré » d'un point de vue fonctionnel, au sens où le territoire mise sur une pluralité et une complémentarité de vocations qu'elles soient résidentielle, industrielle et tertiaire, agricole et forestière ou touristique. L'enjeu vise donc à ne pas limiter les perspectives de développement du Pays à des dynamiques dominantes, voire concurrentes entre elles, tel le risque de banalisation d'une partie du Pays en un « territoire dortoir » ou coexisteraient difficilement les activités traditionnelles et les secteurs géographiques les plus isolés.

### **C. L'ambition du développement solidaire**

Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne fabrique sa propre cohésion d'abord par la volonté des acteurs locaux de préserver un cadre de vie de qualité tout en souhaitant bénéficier des potentialités de développement à la faveur notamment de la proximité dijonnaise.

A ce titre, les habitudes de coopération et de solidarité ont déjà été amorcées sur le territoire dans le cadre de la signature de Chartes Intercommunales, il y a une dizaine d'années.

Il n'en demeure pas moins que ces solidarités et habitudes de coopération doivent prendre de l'ampleur :

✓ D'un point de vue organisationnel, les communes et leurs groupements sont appelés à devenir les véritables relais opérationnels des actions de dimension et d'intérêt « Pays ».

✓ D'un point de vue social et culturel, car le Pays s'affirme être le « bassin de vie » dans toutes ses composantes. La « dimension humaniste » de cette ambition est apparente dans la mesure où les actions « Pays » s'efforceront d'être productrices de liens renforcés entre les populations du Pays. Au-delà des échanges marchands qui restent à développer, il s'agit aussi de privilégier les actions de solidarités sociales et intergénérationnelles ainsi que les pratiques culturelles, sportives et citoyennes au sein du Pays. L'enjeu réside, ici, dans l'impératif de faire du Pays un « territoire vivant » donc attractif à plus d'un titre (résidentiel, économique ou touristique).

## **II. De la Charte de Développement du Pays au Contrat :**

### **A. Les 12 orientations de la Charte.**

Des travaux de concertation, il est ressorti douze principales orientations de travail qui sont la conjugaison d'une réflexion transversale

Elles font écho précisément aux trois ambitions du développement rural, du développement équilibré et du développement solidaire dans le Pays.

En conséquence, chaque orientation de travail, interpelle l'une et/ou l'autre des trois ambitions.

## Contrat de Pays de Seine-et-Tille en Bourgogne

Partant des grands éléments d'enjeux issus du diagnostic, les orientations font ainsi l'objet d'une analyse préalable quant à leur dimension stratégique respective.

La question posée est donc de considérer que telle orientation apparaît stratégique dans la mesure où elle contribue à répondre en tout ou partie aux principaux enjeux définis dans la Charte.

Ces orientations sont :

- *Préserver les ressources naturelles et patrimoniales par la sensibilisation des acteurs et la réalisation d'actions structurantes.*
- *Anticiper et promouvoir un développement urbain respectueux de la ruralité du Pays.*
- *Promouvoir une gestion et une valorisation locale des espaces forestiers.*
- *Renforcer les initiatives agricoles contribuant à l'animation et la valorisation du Pays.*
- *Transmettre les savoir-faire économiques locaux et industriels et accompagner les efforts de diversification.*
- *Personnaliser et professionnaliser l'offre touristique.*
- *Développer le lien social et l'intégration au Pays par le renforcement des infrastructures et animations culturelles, sportives et de loisirs.*
- *Améliorer l'accès aux services de la petite enfance par une offre renforcée, mieux coordonnée et diversifiée.*
- *Améliorer l'offre sanitaire et sociale par la coordination des acteurs.*
- *Lutter contre les formes d'isolement et de précarité des populations.*
- *Renforcer la mobilité des publics à l'échelle du Pays.*
- *Renforcer les coopérations institutionnelles et les pratiques de concertation.*

### **B. Les 25 "fiches actions" du Contrat**

L'objectif du Pays n'est pas de mettre en œuvre toute sa stratégie pour ces deux prochaines années ce qui le conduirait à une dispersion de son action sans efficacité. Il a donc fait des choix stratégiques afin de concentrer son effort sur 25 actions.

Ce programme opérationnel qui se traduit dans le Contrat par des "Fiches-Actions" est le reflet d'une première mise en œuvre de la Charte pour les années 2005-2006.

Chaque fiche-action s'inscrit donc dans une Orientation définie dans la Charte.

Presque toutes les Orientations ont une déclinaison dans ce premier contrat. Il est à noter par ailleurs que l'orientation 9 "*Améliorer l'offre sanitaire et sociale par la coordination des acteurs*". N'a pas de traduction dans une fiche-action. Cependant le Pays pourra dans les deux prochaines années :

-Accompagner les mesures de *préventions sanitaires* en se faisant un relais local des associations et des services Sanitaires et Sociaux de l'Etat.

-Engager dans les années à venir une réflexion sur *le réseau* des professionnels de santé et la *couverture médicale* territoriale.

Par conséquent, le Pays prévoit dès 2006 la préparation d'un deuxième nouveau programme opérationnel afin de poursuivre la stratégie de la charte.

Par ailleurs, sur certaines thématiques le Pays a mis en œuvre une politique qui s'articule à partir de **Pôles de Compétences** :

- Canton de Grancey-le-Château : Pôle de Compétence Culturelle
- Canton d'Is-sur-Tille : Pôle de Compétence Economique et Sociale
- Canton de Saint-Seine-l'Abbaye : Pôle de Compétence en matière Forestière et Touristique.
- Canton de Selongey : Pôle de Compétence Sportive

Cette configuration n'est pas un partage ou une exclusivité de ces compétences par canton mais bien **l'identification d'un chef de file** avantageusement identifié sur ces thématiques.

## *Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne*

La plus-value de la démarche de Pays réside avant tout dans la capacité à fédérer le plus largement possible les acteurs du territoire pour faire converger la multiplicité des initiatives privées ou publiques et les politiques locales sur la base des douze orientations stratégiques retenues.

Le Pays ne se vivra qu'au travers de ses composantes que sont ses communes et ses communautés de communes, ses entreprises ou son tissu associatif,...

En d'autres termes, le Pays doit se traduire avant tout comme l'accompagnement d'une dynamique d'acteurs. La structure d'animation du Pays se concentrera essentiellement – sauf exception – à des fonctions de sensibilisation, de communication, de médiation et de coordination pour amener les acteurs à initier, amplifier, voire infléchir, leurs interventions respectives sur le Pays dans le sens des orientations voulues par eux au travers de la Charte.

## Contrat de Pays

### 1.1 - Gestion de l'eau et des Rivières

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 1: Préserver les ressources naturelles et patrimoniales par le sensibilisation des acteurs et la réalisation d'actions structurantes**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyens et longs termes attendus...

son caractère intercommunal ...

La limite occidentale du Pays Seine et Tilles en Bourgogne se situe sur la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Seine à l'Ouest et les bassins de la Saône et du Rhône à l'Est. De cette forte particularité géologique, appelée « Seuil de Bourgogne », le Pays tire plusieurs spécificités.

Sur la frange orientale du seuil de Bourgogne, prennent naissance les principaux cours d'eau du Pays via des sources karstiques : la Tille (ou les Tilles) l'Ignon, le Suzon, l'Ougne dont les sources sont situées sur le territoire ainsi que la Seine et la Venelle (source située à proximité du territoire).

Principales sources d'alimentation en eau potable du Pays, les nappes alluvionnaires de ces rivières sont très sensibles. Par ailleurs, la Tille et l'Ignon sont identifiées comme prioritaires dans le Sdage<sup>1</sup> Rhône-Méditerranée.

Par conséquent, territoire en tête de réseau hydraulique, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne doit être vigilant sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource.

La prise de conscience de ces principaux enjeux constituent l'objectif du Pays dans les deux prochaines années.

#### Descriptif de l'action et localisation :

**Opération 1 : Soutien à la communication visant à apporter des informations sur la gestion et l'entretien de la rivière en partenariat avec le futur Syndicat Mixte. (Cf. : Action 11.2)**

Le Pays souhaite par l'intermédiaire de la Lettre de Pays, communiquer sur la gestion et l'entretien des rivières en direction de toute la population.

**Opération 2 : Développer un outil et une animation pour la sensibilisation des scolaires à la rivière :**

Cette démarche sera une déclinaison territoriale du **Programme à l'Education sur l'environnement. Elle doit être à l'initiative et portée par l'Education Nationale en partenariat avec le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.**

<sup>1</sup> Sdage : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Cette opération vise à favoriser les prises de conscience sur l'importance de préserver la qualité de l'eau et aidera à modifier certains gestes ou comportements en sensibilisant les plus jeunes et donc futurs acteurs de l'environnement.

L'objectif est de mener une démarche de sensibilisation sur la problématique de l'eau auprès des écoles du Pays. Ce projet vise à amener des groupes d'enfants à découvrir l'eau qui coule près de chez eux et à leur permettre ainsi de réaliser une exposition à l'échelle du Pays sur la problématique de la qualité de l'eau.

Ce dispositif, véritable démarche pédagogique, allie :

- La sensibilisation à la préservation et à la gestion de l'eau
- L'éco citoyenneté à l'implication active
- La responsabilisation du (des) jeune(s)

A partir de panneaux thématiques réalisés par les écoles ("l'eau et l'homme", "les sources", ...) des expositions pourront être diffusées dans les établissements scolaires, les communes, les différents sites repérés...

**Conditions de pérennité de l'action :**

**Opération 1:** Création du Syndicat Mixte "hydraulique".

**Opération 2 :**

- ✓ Associer le plus en amont les écoles.
- ✓ Communiquer sur le projet.
- ✓ Mettre en réseau les écoles.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

FOL, DIREN, DDE, Agence de l'eau, propriétaires riverains (Communes propriétaires privés...), Education nationale (écoles), CAUE, Mission Interservices de l'Eau, Conseil Régional

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

**Opération 1 :** Prise de conscience des enjeux de l'entretien des rivières

**Opération 2 :** Nombre d'écoles et d'enfants concernés par la démarche.

## Contrat de Pays

### 2.1 - Soutenir un développement urbain respectueux de la ruralité.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 2 : Anticiper et promouvoir un développement urbain respectueux de la ruralité.</b>
---	--

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	<p>L'arrivée de nouveaux habitants dans la partie Sud du Pays, en particulier dans les communes traversées par les principaux axes routiers de communication (RN 74, RD 903, A31, RN 71) pose l'enjeu majeur de la maîtrise de l'urbanisation de ces communes. En effet, les dynamiques de construction qui y sont observées présentent un risque réel de mitage autour des infrastructures routières et d'altération de la qualité architecturale des centres-bourgs. Plus largement, l'arrivée de ces nouvelles populations devra obliger les acteurs locaux à gérer les grands équilibres dans l'usage des sols et la préservation de la qualité environnementale du territoire.</p> <p>Afin de maîtriser cette nouvelle donne foncière, les communes de taille supérieure à 500 habitants situées sur la partie Est du Pays se dotent progressivement de documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU); Cartes Communales).</p> <p>Toutefois, il faut observer le retard pris par la plupart des communes du Pays en comparaison des territoires qui l'entourent pour l'élaboration de ces plans.</p> <p>L'enjeu d'un développement urbain équilibré et recouvrant l'intégralité du Pays se pose donc. Deux scénarios peuvent ainsi se présenter dans les dix prochaines années. Soit un prolongement des tendances actuelles qui limiterait les urbanisations de part et d'autre des principales infrastructures routières en direction de l'agglomération dijonnaise, soit une alternative volontariste qui consisterait à équilibrer le développement urbain sur l'ensemble du Pays.</p> <p>L'objectif du Pays est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ de faire prendre conscience aux acteurs locaux sur les effets et les enjeux de la qualité architecturale et paysagère de notre patrimoine ainsi que ceux de la périurbanisation.</li><li>✓ de doter les élus locaux d'outils d'aide à la décision.</li></ul>
<b>Les résultats attendus...</b>	
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	
<b>son caractère intercommunal ...</b>	

**Descriptif de l'action et localisation :**

**Opération 1 : Mise en place de réunions d'informations sur les outils d'urbanisme** (planification et documents d'urbanisme) et **les enjeux de la qualité du patrimoine bâti auprès des élus.**

Cette démarche sera réalisée par groupements de communes en partenariat avec la DDE, le CAUE, la Fondation du Patrimoine et les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine.

**Opération 2 : Conception, édition et première diffusion de fiches de recommandations architecturales et paysagères.**

Cette démarche permettra de mettre en avant les grandes caractéristiques du patrimoine bâti traditionnel (ancien) du Pays et de définir les préconisations en tenant compte des techniques de construction afin de développer une qualité architecturale du Pays;

Par conséquent, à partir d'une étude architecturale et paysagère, cette opération débouchera sur des fiches (guide) de recommandation à destination des habitants, des professionnels et des décideurs locaux.

**Opération 3 : Réalisation d'un Schéma d'Aménagement à l'échelle du Pays.**

Le Schéma constituera un outil de coordination, d'apprentissage et d'aide à la décision par la réalisation d'un Projet d'Aménagement.

Il permettra notamment :

- ✓ Fixer les grands principes urbains de développement des communes.
- ✓ Faire apparaître les projets de développement urbain (habitat, activités, services) à court, moyen et long termes.
- ✓ De mettre en œuvre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Il permettra d'ouvrir un dialogue avec la Communauté d'Agglomération Dijonnaise et le Syndicat du SCOT Dijonnais.

**Conditions de pérennité de l'action :**

- associer les élus communaux et les professionnels (opération 2)

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Opération 1 : Communes, DDE, CAUE, DRAC, Fondation du patrimoine

Opération 2 : DDE, Bâtiments de France, DRAC, CAUE, Fondation du Patrimoine, Chambre de Métiers.

Opération 3 : DDE, CAUE, Communes

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Opération 2 : Conception, édition et première diffusion de fiches de recommandations architecturales et paysagères.</b>			
Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tiltes en Bourgogne			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat / Région /	Volet 22	80 %	
Département	Crédits d'accompagnement		
Conditions de mises en œuvre :			

<b>Opération 3 : Réalisation d'un Schéma d'Aménagement à l'échelle du Pays.</b>			
Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tiltes en Bourgogne			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat - Région	Volet 22	70 %	
Conditions de mises en œuvre :			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

**Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action**

- réalisations effectives des opérations
- analyse quantitative et qualitative du patrimoine
- analyse sur les dynamiques locales ainsi engagées en matière de réalisation, modification et révision des documents d'urbanismes

**Dispositions particulières**

<b>Opération 3 :</b> Le Schéma d'Ouverture des Zones d'Accueil Economique devra tenir compte du Schéma d'Aménagement du Pays.
---

## Contrat de Pays

### 3.1 – Développer l'utilisation énergétique du bois sur le Pays

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 3 : Promouvoir une gestion et une valorisation locale des espaces forestiers.</b>
---	--

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Il existe sur le Pays une ressource considérable et faiblement exploitée en bois et spécialement en petit bois (30 000 ha de forêt : andains, houppiers, résidus de coupe), éventuellement de déchets de bois industriels (palettes, tourets). Aussi, le chauffage des bâtiments publics, professionnels et privés se fait-il majoritairement, dans le Pays, par des énergies fossiles en voie de raréfaction (fuel, gaz).
<b>Les résultats attendus...</b>	Des techniques existent permettant, par le système "bois déchiqueté", de réduire les contraintes de manutention limitant la filière "bûches", et de mieux valoriser les petits bois. Le référentiel concernant ces techniques est capitalisé et disponible dans la région (ADEME, PNR du Morvan, Conseil régional, Maison du Bois de Leuglay...).
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Le Pays souhaite donc organiser une filière de valorisation énergétique du Bois.
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Ce projet aura deux objectifs principaux : -le développement durable par l'utilisation d'une ressource renouvelable et par l'économie de sources d'énergies fossiles -le développement solidaire par la création d'emplois.
	L'exploitation du bois devant faire face à une surproduction en Bourgogne, le Pays souhaite pour les deux prochaines années sensibiliser et encourager l'utilisation de cette énergie. Le Territoire pourra par la suite engager une réflexion sur le développement d'une production locale.

**Descriptif de l'action et localisation :**

La demande :

Elle peut concerner l'équipement de bâtiments publics, de logements collectifs, de bâtiments industriels (déjà implantés), et maintenant de particuliers sous réserve qu'ils disposent de capacités de stockage du matériau. Des aides publiques existent déjà pour stimuler ce type d'équipement. Quant à l'équipement en chaudières à alimentation automatique, il peut représenter un créneau pour des chauffagistes du Pays.

L'Offre :

Néanmoins, on constate en Région Bourgogne que les structures de productions actuelles ont des difficultés d'écoulement du bois "énergie": La demande reste encore faible.

L'approvisionnement et la distribution ne présente donc pas de difficulté.

Il est donc indispensable de soutenir l'utilisation de cette énergie avant d'engager le développement d'unité de production : le Pays constituera donc un relais local afin d'encourager son utilisation.

**Opérations :**

**Opération 1 :** Mener une action de sensibilisation sur ce thème, en associant professionnels (entrepreneurs forestiers, ONF, scieurs, chauffagistes, agriculteurs (réseau CUMA)) et élus au sein d'un comité de pilotage, permettant d'analyser les réalisations des pays voisins (Autunois-Morvan, Nivernais-Morvan), et de connaître précisément le potentiel de Seine-et-Tilles.

**Opération 2 :** Mener des actions de communication sur le thème auprès des publics constituant l'offre et la demande locale via la Lettre de Pays(cf : Action 11.2).

**Conditions de pérennité de l'action :**

- ✓ Associer les acteurs de la filière bois.
- ✓ Communiquer sur le projet.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

ADEME, Conseil régional, Conseil général, DIREN, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture, Collectivités locales.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

Les actions de l'opération 1 seront soutenues par le biais du Programme Régional Environnement Maîtrise de l'Energie Déchet (Premed).

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

- nombre d'équipements faisant appel à cette énergie

**Dispositions particulières**

Les projets de réhabilitation ou création d'équipements inscrits dans le contrat de Pays devront prendre en compte autant que possible la faisabilité technique et financière de réalisation d'une chaufferie bois.

La démarche devra trouver une complémentarité avec la Charte forestière.

## Contrat de Pays

### 3.2 – Valoriser l'utilisation de la forêt par la réalisation d'une Charte Forestière.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 3 : Promouvoir une gestion et une valorisation locale des espaces forestiers.</b>
---	--

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	La forêt qui domine les 2/3 des paysages du Pays constitue un de ses traits de caractères. Son utilisation est variée et constitue un enjeu de valorisation et de coordination dans une dimension sylvicole, cynégétique et touristique.
<b>Les résultats attendus...</b>	La réalisation d'une charte forestière (loi d'orientation du 9 juillet 2001) vise à promouvoir le développement durable des territoires ruraux par le biais des massifs forestiers.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Les objectifs du projet sont de résoudre certaines difficultés et d'améliorer certains fonctionnements notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>- la mise en valeur économique de la filière bois – sylviculture et mobilisation des bois</li><li>- la valorisation cynégétique des forêts</li><li>- la nécessaire coordination du tourisme et des loisirs en forêt</li></ul>
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Les impacts attendus sont : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ l'amélioration de l'exploitation du bois</li><li>✓ la valorisation des massifs et équilibre agro-sylvo-cynégétique</li><li>✓ par la réalisation d'installations touristiques, l'apport d'un meilleur service aux usagers et protéger le site des nuisances.</li></ul>
<b>son caractère intercommunal ...</b>	

#### Descriptif de l'action et localisation :

##### **Opération : Réalisation de la Charte forestière.**

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Seine de part la présence dominante des massifs forestiers constitue le Pôle de compétence du Pays en matière forestière. Elle s'est donc positionnée pour débiter la réalisation de la charte forestière. Elle permettra d'amorcer la démarche dans l'objectif de l'étendre aux autres communes concernées par le massif forestier du Pays.

Cette opération se déroulera donc en deux phases :

Phase 1 : Engagement de la démarche par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Seine

Phase 2 : "Extension" de la Charte Forestière vers les autres communes concernées.

**Etudes préalables :**

<b>Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?</b>	Un dossier de présentation a été réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Seine et déposé en préfecture qui a rendu un avis favorable.
<b>Si oui, quand et par qui ?</b>	

**Conditions de pérennité de l'action :**

L'opération ne fonctionnera que par la mobilisation de tous les acteurs du bois : Propriétaires privés, communes, Etat, Chambres syndicales, agriculteurs et exploitants forestiers...

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

**La maîtrise d'œuvre** pourrait être avantageusement confiée à l'**Office National des Forêts** (Agence de Dijon – 29 rue de talant).

Sans être exhaustive, la liste des personnes ou organismes qui seraient conviées aux différentes études et réflexions serait :

- Les Propriétaires forestiers (publics et privés)
- Les professionnels de la forêt (exploitants agricoles, O.N.F., Les industries du bois et les acteurs de la filière « transformation du bois », les experts forestiers)
- Les administrations et collectivités locales (DDAF, DIREN, DDE, Préfecture, DRDJS, DRTEFP, Chambre d'agriculture, Conseil de Développement du Pays...)
- Les utilisateurs de la Forêt (fédérations de chasseurs, syndicats d'agriculteurs, associations d'usagers, randonneurs et autres loisirs...)
- Les personnalités qualifiées (COFOR21, CRPF...)

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Opération : Réalisation de la Charte</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Saint-Seine</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	Sectoriel Agriculture Forêt.		
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

Réalisation et mise en œuvre effective de la Charte.  
Les communes forestières concernées auront la possibilité d'être associée à la démarche.

**Dispositions particulières**

Ce travail devra aboutir à la signature de la charte pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005  
La charte sera portée par la Communauté de Communes et s'intègre dans une stratégie globale du Pays (Massifs forestiers dépassant les limites cantonales) : Les communes forestières concernées qui n'appartiennent pas au canton de Saint-Seine-l'Abbaye seront associées à terme à la démarche en vue d'obtenir un périmètre à l'échelle du Pays.

## Contrat de Pays

### 4.1 - Gestion des déchets

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 4 : Renforcer les initiatives agricoles contribuant à l'animation et la valorisation du Pays**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

**Les résultats attendus...**

**Les impacts de moyens et longs termes attendus...**

**son caractère intercommunal ...**

Les objectifs de l'action sont :

- ✓ Raisonement de la gestion des déchets professionnels pour une diminution des coûts, et approche partagée avec les différentes professions
- ✓ Préservation de l'environnement, recyclage des déchets au moindre coût
- ✓ Participe au développement durable du Pays.

L'action se fera sur tout le Pays et en partenariat avec les collectivités locales.

#### Descriptif de l'action et localisation :

##### **Opération 1 : Gestion des déchets professionnels (agricoles dans un premier temps)**

Le monde agricole souhaite s'investir de façon plus pérenne sur la gestion de ses déchets professionnels. Pour aller au delà d'opérations ponctuelles de collecte, l'action proposée s'appuie sur les partenariats locaux afin d'organiser des collectes.

Les moyens à mettre en œuvre ne seraient pas importants (Organisation de petites collectes à partir des sites existants et moyens techniques déjà utilisés pour les collectes OM)

Les clefs de réussite de cette action passe par le partenariat avec le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (autorité compétente), les intercommunalités et la participation de professionnels agricoles pour la communication et structuration de la filière (Ex : groupe de développement).

L'opération porterait sur:

- ✓ Etude des gisements (agriculture : inertes : plastiques)
- ✓ Recherche des filières de valorisation et organisation de points de collecte.
- ✓ Animation des collectes

Si un partenariat se constitue entre le Conseil général de la Côte d'Or et la Chambre d'Agriculture, le Pays pourra être partenaire en tant que relais local.

##### **Opération 2 : Gestion des déchets verts**

Cette problématique concerne avant tout la collectivité. Quelle voie trouver pour éliminer et valoriser les déchets verts, au moindre coût ? la voie agricole peut être envisagée, certains agriculteurs ayant déjà montré un intérêt.

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

Pour cette opération, les gisements sont déjà connus.  
Ce projet pourrait être mené en interpays. Des expériences sont en cours dans le canton de Genlis.

Les coûts de l'opération portent sur :

- ◆ une étude de faisabilité comprenant étude des coûts d'élimination, la faisabilité réglementaire,
- ◆ investissements matériels (broyage, plate-forme de stockage et compostage)

### **Conditions de pérennité de l'action :**

Implication des agriculteurs locaux et des collectivités locales.

### **Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

#### **Opération 1 : Gestion des déchets professionnels (agricoles dans un premier temps)**

CA 21, Groupes agricoles et agriculteurs, industriels de la filière de traitement, SMOM, GEDA.

#### **Opération 2 : Gestion des déchets verts**

Collectivités, groupements intercommunaux, partenariat inter Pays.

### **Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

#### **Action 1 : Opération 1 : Gestion des déchets professionnels (agricoles dans un premier temps)**

Maître(s) d'ouvrage : Intercommunalités (SMOM)

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat / Région	PREMED		

Conditions de mises en œuvre :

#### **Action 2 : Opération 2 : Gestion des déchets verts**

Maître(s) d'ouvrage : Intercommunalité

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Département	Convention Conseil général / ADEME	40%	a) Etude de faisabilité comprenant étude des coûts d'élimination, la faisabilité réglementaire b) Investissements matériels (broyage, plate-forme de stockage et compostage) (EPCI)
ADEME		40%	

Conditions de mises en œuvre :

Projet s'inscrivant dans le cadre des règlements d'interventions sectorielles classiques.

## Contrat de Pays

### 4.2 - Innovation pour la recherche de valeur ajoutée sur les productions agricoles locales

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 4 : Renforcer les initiatives agricoles contribuant à l'animation et la valorisation du Pays.**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

Les objectifs de l'action sont :

Les résultats attendus...

- ✓ Recherche de valeur ajoutée pour les exploitations agricoles du Pays
- ✓ Optimiser le débouché potentiel que peut être l'agglomération dijonnaise
- ✓ Contribuer au développement de nouvelles sources de revenu.

Les impacts de moyens et longs termes attendus...

son caractère intercommunal ...

Le projet concerne toute la profession agricole du Pays.

#### Descriptif de l'action et localisation :

##### Opération : Encourager la mise en œuvre de filières courtes

Cette opération porte sur le montage de circuits courts pour certaines productions agricoles. L'objectif de cette action est :

- ✓ d'aller chercher de la valeur ajoutée sur la production du fait du positionnement du Pays Seine-et-Tilles par rapport à Dijon.
- ✓ De développer un partenariat avec l'artisanat locale alimentaire
- ✓ De répondre aux exigences du marché par le développement de produits plus sûrs et plus élaborés et par une clientèle en attente de partenariats.

L'action se veut une action collective où la production (transformée ou non) est vendue par des réseaux de proximité mais de façon groupée.

Le financement porte sur une étude de faisabilité afin d'explorer le champ des possibles.

Un suivi doit être fait au niveau du territoire afin de repérer les professionnels motivés ainsi que les débouchés prêts à s'engager dans l'action.

#### Conditions de pérennité de l'action :

Contribution et participation à la démarche de la profession agricole

**Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne**

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

DRCA, Conseil régional, Conseil général, Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, COMADI

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Action : Encourager la mise en œuvre de filières courtes</b>			
Maître(s) d'ouvrage : CA 21,			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région /	Volet 22, DRCA	70 %	
Département	Mesure B 16		
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

-Nombre d'agriculteurs concernés.  
-Lancement effectif de filières.

## Contrat de Pays

### 4.3 - Ouverture et anticipation sur les métiers du Monde agricole

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 4 : Renforcer les initiatives agricoles contribuant à l'animation et la Valorisation du Pays.**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

**Les résultats attendus...**

**Les impacts de moyens et longs termes attendus...**

**son caractère intercommunal ...**

Les objectifs de l'action sont :

- ✓ Créer de nouvelles vocations et anticiper les départs en retraite des 10-15 ans à venir
- ✓ Faire connaître le métier d'agriculteur dans un contexte de périurbanisation aux portes de Dijon afin d'établir un dialogue entre le monde agricole et la population locale.

Par cette action, l'agriculture du Pays souhaite anticiper sur deux niveaux : que ce soit du point de vue des départs comme celui des nouvelles « recrues » pour le monde agricole.

Le projet concerne toute la profession agricole.

#### Descriptif de l'action et localisation :

**-Opération 1 : Réalisation d'un événementiel à l'échelle du Pays en vue d'un échange local sur les métiers de la profession agricole.**

Le financement porterait sur :

- \*Conception des supports de communication
- \*Mise en place de la manifestation

**Opération 2 : Soutien aux projets d'accueil permanent de public (famille, touristes, enfants,...) faisant découvrir l'agriculture locale type "Ferme Ouverte"**

Cette opération vise à soutenir des projets individuels qui consistent à créer des espaces de communication sur les métiers agricoles (lieux permanents). Une mise en réseau de ces fermes sera envisagée avec des animations à mettre en place.

L'opération sera réalisée à partir d'appels à projets qui feront l'objet d'une définition des éléments financiers, comptables et juridiques nécessaires à sa mise en œuvre.

Le financement porterait sur :

- ✓ Etude d'opportunité définissant les animations nécessaires, la promotion adaptée.
- ✓ aménagements d'accueil du Public.

**- Opération 3 :** Participation à l'élaboration du livret d'accueil (cf action 11.2)

**- Opération 4:** Conforter de nouvelles installations d'agriculteurs par une diversification d'activité au service de la collectivité

Les jeunes nouvellement installés n'ont pas forcément les structures, activités ou ateliers de production qui permettent d'avoir un revenu correct. Ainsi l'objectif de cette action est de pouvoir étudier le champ des partenariats avec les collectivités qui ont un besoin de main d'œuvre local ne pouvant générer un volume d'activité économiquement viable.

Cette opération porte sur :

la connaissance des besoins de la collectivité (entretien, services à la personne...)

l'étude des faisabilités, des champs des possibles (aspect concurrence, fiscalité,...)

Le financement porterait sur :

**-l'animation**

**-la mise en place d'un outil de veille afin de détecter les jeunes agriculteurs et les collectivités intéressées**

**-Outils de communication partagé EPCI et PRI**

**Conditions de pérennité de l'action :**

Implication de la profession agricole et de la collectivité

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

**Opération 1 :** CA 21, collectivités locales, Inspection académique, collèges d'Is sur Tille et de Selongey

**Opération 2 :** Groupes agricoles, CA 21, Syndicats

**Opération 3 :** Collectivités, CA 21

**Opération 4 :** Syndicats agricoles, CA 21, ADASEA, DDAF, CR, CG

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

**Opération 1 :** Réalisation d'un événementiel à l'échelle du Pays

Maître(s) d'ouvrage : CA 21 ou association locale

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat / Région /	Volet 22	50 %	

Conditions de mises en œuvre :

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

<b>Opération 2 : Soutien aux projets d'accueil permanent de public (famille, touristes, enfants,...) faisant découvrir l'agriculture locale type "Ferme Ouverte"</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Particuliers</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat - Région	Volet 22	Après examen du projet	
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Opération 4 : Conforter de nouvelles installations d'agriculteurs par une diversification d'activité au service de la collectivité</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat - Région	Volet 22	50 %	
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

### **Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

<b>Opération 1 :</b> nombre d'événements mise en œuvre et nombre de personnes touchées.
<b>Opération 2 :</b> nombre de fermes ouvertes créées et taux de fréquentation
<b>Opération 3 :</b> réalisation effective de l'étude
<b>Opération 4 :</b> Nombre de jeunes agriculteurs ayant offert une activité de services à la collectivité.

## Contrat de Pays

### 5.1 - Développer l'accueil d'entreprises

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 5: Transmettre les savoir-faire économiques locaux et industriels et accompagner les efforts de diversification.**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyens et longs termes attendus...

son caractère intercommunal ...

Le secteur industriel représente un poids économique essentiel sur le territoire puisque avec environ 2 800 emplois, il représente à lui seul 41% des emplois totaux (contre 18% en France et 20% en région Bourgogne).

Cette importance trouve son origine dans la présence de très gros employeurs. Si l'industrie est d'une importance primordiale, la très forte concentration des emplois du secteur dans deux ou trois entreprises constitue un risque manifeste.

Conscient d'une part de la fragilité de cette quasi mono industrie et d'autre part de sa situation favorable (Territoire situé sur un grand corridor d'échanges européen Nord-sud avec la présence de l'autoroute A31 et de la RN 74, à proximité de l'agglomération dijonnaise où les disponibilités foncières sur la frange Sud de l'agglomération sont rares), le Pays souhaite développer une stratégie d'accueil de nouvelles entreprises.

Par conséquent, la création d'une Zone d'activité à proximité de l'échangeur autoroutier de Til-Châtel et sur la ligne fret Rotterdam Marseille, constitue un atout indéniable pour le Pays, le Département et la Région.

Ses principaux objectifs sont de:

- ✓ renforcer de tissu économique
- ✓ pallier aux défaillances des entreprises en place
- ✓ contribuer au rééquilibrage Départemental, Régional et National des dynamiques économiques essentiellement tournées vers le Sud et l'Est sur un point charnière entre l'axe Saône-Rhône et Mosellan.

Les impacts attendus sont la constitution d'emplois durables localement. Ce projet est porté par la Communauté de commune des vallées de la Tille et de l'Ignon.

Par ailleurs, les acteurs locaux souhaitent réfléchir à l'échelle du Pays à une stratégie quantitative et qualitative de développement des espaces d'accueil économiques à partir du projet à Til-Châtel : quels types d'activités pour quelles localisations, quelle offre foncière et immobilière respectueuse des identités du Pays... Elle sera finalisée par un Schéma d'Ouverture et d'Aménagement des Zones d'Activités.

**Descriptif de l'action et localisation:**

**Opération 1 : Réalisation du Parc d'Activité du Seuil de Bourgogne Til-Châtel.**

Cette future zone d'activités économique (Z.A.C.) d'une superficie proche de 100 ha sera située sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (COVATI) au niveau de l'intersection entre l'autoroute A31 et la nationale N74 à Til-Châtel.

• **Principes d'organisation :**

- Réseau de voirie (Aménagements des espaces publics de qualité).
- Equipements publics eau (Traitements paysagés spécifiques : engazonnement et plantations)
- « Espace Services » (Taille des parcelles : de 2000 à 7000 m<sup>2</sup>)
- « Espace Logistique » (environ 50 % de la superficie totale; Taille des parcelles : 8 ha minimum)
- « Espace PME / PMI » (Taille des parcelles : de 3 à 5 ha)

• **Un objectif majeur : la prise en compte des paysages et de l'environnement.**

Parfaitement conscients des enjeux paysagers et environnementaux d'une telle opération, les élus de la COVATI ont souhaité créer une zone d'activités de qualité.

• **Une plate-forme bimodale**

Le Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel aura la possibilité d'amener le réseau ferré. Dans le contexte actuel (préservation de l'environnement et notamment de la qualité de l'air, saturation progressive des grands axes routiers, demande de sécurité accrue, etc.) il ne fait aucun doute que le transport des marchandises par voie ferrée devra être privilégié.

• **Enjeux :**

- Pour un développement durable de l'économie du nord-dijonnais
- Pour une diversification du tissu économique local
- Pour un Parc d'Activité prenant en compte les enjeux paysagers et environnementaux

• **Atouts :**

- Une situation géographique privilégiée alliée à une accessibilité de premier ordre
- Un environnement économique performant
- Un renforcement constant des liens fonctionnels du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne avec l'Agglomération Dijonnaise.
- Un cadre de vie agréable

• **Une opération réalisée en plusieurs tranches :**

- Aménagement de la 1ère Tranche : 30 ha environ.
- Un raccordement ferroviaire.
- Aménagement de la 2ème Tranche : 35 ha environ.
- Aménagement de la 3ème Tranche : 25 ha environ.

**Opération 2 : Réalisation d'un Schéma d'Ouverture des Espaces Economiques.**

En concertation avec les acteurs économiques locaux, ce Schéma permettra :

- d'articuler la ZA de Til-Châtel, "Zone d'Appel", avec les autres zones du Pays à travers leur complémentarité
- d'identifier leurs liaisons physiques réelles ou possibles.
- de définir un positionnement marketing en commun.
- d'anticiper sur les besoins à venir.

**Etudes préalables :**

<b>Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?</b>	<b>Opération 1 :</b> Les études réalisées sont :
<b>Si oui, quand et par qui ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une étude d'opportunité de la Zone de Septembre 2002 à Mars 2004 par le Cabinet I.A.D.</li> <li>✓ Une étude du raccordement ferré réalisée en 2004 par la SNCF.</li> <li>✓ Etudes d'avant-projet en cours réalisée par la Société GAUDRIOT.</li> </ul>

**Conditions de pérennité de l'action :**

<b>Opération 1 : Réalisation du Parc d'Activité du Seuil de Bourgogne Til-Châtel.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaborer un traitement paysagé attractif.</li> <li>✓ Maintenir l'ambition (Taille) pressentie</li> <li>✓ Maintenir les contacts des investisseurs qui se sont déjà manifestés et faire connaître le Parc d'Activité (Commercialisation).</li> </ul>
<b>Opération 2 : Réalisation d'un Schéma d'Ouverture des Espaces Economiques.</b>
Associer les partenaires locaux et du monde de l'entreprise.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Acteurs locaux (Elus, Conseil de Développement...), Chambres Consulaires, Etat (dont DDE), Conseil Régional, Conseil général, SAFER.
--

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Opération 1 : Réalisation du Parc d'Activité du Seuil de Bourgogne Til-Châtel.</b>			
Maître(s) d'ouvrage : Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'ignon.			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat / Région / Département	Sectoriel		
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Opération 2 : Schéma d'Ouverture des Zones d'Accueil Economiques</b>			
Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne.			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat – Région - Département	Volet 22 Aide aux Structures de Développement Economique	80 %	

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

- ✓ Nombre d'entreprises créées.
- ✓ Nombre d'emplois créés.

**Dispositions particulières**

**Opération 1 :** L'objectif affiché est de pouvoir démarrer les travaux de la première tranche **dés la fin 2005** pour une **entrée en service** du Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel **en janvier 2007**.

**Opération 2 :** Le Schéma d'Ouverture des Zones d'Accueil Economiques devra enrichir le Schéma d'Aménagement du Pays.

## Contrat de Pays

### 5.2 – Développer l'Emploi et la Formation en Seine-et-Tilles.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 5 : Transmettre les savoir-faire économiques locaux et industriels et accompagner les efforts de diversification.**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyens et longs termes attendus...

son caractère intercommunal ...

Le pays vit essentiellement grâce à la présence de quelques grandes entreprises (environ 41% des emplois au lieu de travail) du fait notamment de la présence de SEB et du CEA qui représentent à eux seules 80% des emplois industriels.

Son taux de chômage est similaire à celui du département excepté pour *les actifs féminins et les jeunes* où le taux de chômage est sensiblement plus élevé.

Les acteurs locaux (élus et socioprofessionnels) ont été sensibles aux éventuelles mutations économiques.

Ainsi une réflexion a été engagée à partir d'un réseau local entre les élus et les acteurs locaux (Club Entreprendre, et les Travailleurs Sociaux, ...)

Le projet a pour objectifs:

- de développer le marché de l'emploi en mutualisant les services des instances locales concernées.

- de répondre aux besoins à court, à moyen et long terme en main d'oeuvre qualifiée afin d'anticiper sur l'évolution de l'économie locale et notamment dans les domaines de la logistique, de la plasturgie, de l'artisanat et des services de proximité à la personne ;

- de rechercher simultanément une réponse cohérente aux besoins des demandeurs d'emplois et des entreprises par la qualification et la formation, et par l'intégration vers l'emploi ;

- de réduire l'écart entre le chômage des hommes et des femmes.

Ce projet concerne les 4 cantons du Pays.

**Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...) :**

**Opération 1 : Création d'un pôle de l'Emploi à Is-sur-Tille.**

Cette opération a pour objet de conforter les services liés à l'emploi et aux jeunes. Elle vise à **mutualiser dans un lieu unique les services locaux à l'emploi et à l'information jeunesse** d'Is-sur-Tille (Mission locale, service emploi du centre social, PIJ, CCAS, Secteur Jeunesse de la Covati.) qui sont actuellement dispersés, mal équipés et mal identifiés par les demandeurs d'emplois et par les entreprises. Il constituera un lieu ressource de recherche d'Emploi pour le Pays et offrira un meilleur service aux usagers.

**Les modalités opératoires :**

- ✓ Création d'un espace unique conçu comme **un espace ressources** pour les jeunes de 12 à 25 ans sur Is sur Tille, animé par un ou des professionnels
- ✓ Regroupement sur un même lieu de **la Mission Locale, le service emploi du Centre social, l'Espace Jeunes, le Point Information Jeunesse, le CCAS**, et éventuellement d'autres intervenants proposant une animation ponctuelle (Ex: ANPE)
- ✓ Lieu de **centralisation et de diffusion de l'information Jeunesse** permettant de servir de relais à la personne en charge du développement de l'action en direction des jeunes et des correspondants locaux

Ce projet devra s'intégrer dans une démarche globale par la coordination des services liés à l'emploi en s'appuyant sur un réseau local (Missions locales déconcentrées sur le Pays, Espace Solidarité Famille du Conseil général, Club Entreprendre, Associations d'insertion, CESAM, ANPE...).

Le dossier du projet devra présenter un projet collectif de services et d'accueil.

**Opération 2 : Démarche de retour emploi et mise en place de formations adaptées en direction d'un public féminin et jeune : "Pour l'Emploi et la Formation en Seine-et-Tilles".**

Le projet rentre dans le cadre d'une politique territoriale de développement local et donc transversale.

Il permettra de renforcer une dynamique de rapprochement du secteur social et économique engagée par le Pays pour résoudre sur le long terme, la problématique d'emploi et de formation des femmes et des jeunes hommes.

Par cette démarche, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne anticipe sur les problématiques d'emploi et sur les évolutions de l'économie locale. Il s'inscrit dans une démarche transnationale à travers l'échange d'expériences.

L'opération s'organise en 3 étapes :

- ✓ Mise en place d'un partenariat (2005)
- ✓ Réalisation du Projet.(2005-2007)
- ✓ Diffusion du projet et de l'expérience.(2008)

Le projet :

- **Etude Pré opérationnelle :**

Avec l'intervention d'un prestataire extérieur une étude visera à :

- expliquer les raisons du fort taux de chômage du public cible.
- identifier le potentiel d'offre d'emploi et le profil du public cible.
- Rechercher et étudier la culture des entreprises relative à l'emploi féminin

- **Plan de formation et d'insertion :**

-Construction d'un plan d'action spécifique de sensibilisation des acteurs socio-économiques et du public concerné.

-Mise en oeuvre d'un plan d'action d'orientation, de formation et d'insertion vers l'emploi.

- **Outil de veille :**

Mise en place d'un outil de veille qui permettra une évaluation et un suivi permanent du potentiel d'offres d'emploi et des besoins des demandeuses d'emploi.

- **Echange d'expériences transnationales :**

L'activité transnationale visera à partager les expériences et les techniques de traitements de retour à l'emploi des femmes et des jeunes hommes. Des rencontres seront également prévues.

**Conditions de pérennité de l'action :**

**Opération 1 :**

- ✓ Mise en place de pratiques de consultation et concertation auprès des différents partenaires afin de recueillir leur positionnement sur le développement d'un espace unique, les objectifs à poursuivre et ses modalités de fonctionnement
- ✓ La réalisation d'un travail de fédération des différents intervenants par la personne en charge du développement l'action en direction des jeunes

**Opération 2 :**

- ✓ Implication des acteurs de l'emploi
- ✓ Communication autour du Projet.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

**Opération 1 : Création d'un pôle de l'Emploi à Is-sur-Tille.**

Ville d'Is-sur-Tille, Centre social associatif de la Tille et de l'Ignon, Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, Conseil général, Conseil Régional, ANPE, Club Entreprendre, DDRTEFP, Association ou Entreprises d'insertion, CIO des Collèges.

**Opération 2 : Démarche de retour emploi et mise en place de formations adaptées en direction d'un public féminin et jeune.**

Club Entreprendre, AFPA, Association FETE, Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, le Service Public pour l'Emploi local (SPEL, ANPE, AFPA, DDTEFP), Conseil Régional, les branches professionnelles et les chambres consulaires

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Action 1 : Création d'une Maison de l'Emploi et de l'information jeunesse.</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Ville d'Is-sur-Tille.</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région	Volet 22	50%	
Département	Aide aux espaces de services collectifs		Bonification suivant le portage (Intercommunal)
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Action 2 : "Pour l'Emploi et la Formation en Seine-et-Tilles"</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne.</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat – Région - Département	Sectoriel		
FSE	EQUAL	50 %	
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

<p><b>Opération 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Evolution de la fréquentation des jeunes dans chacune des structures</li><li>✓ Evolution des partenariats et de la cohérence des actions développés suite à la mise en œuvre de cet espace unique</li></ul> <p><b>Opération 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le projet sera évalué à l'aide de critères objectifs tels que le nombre de personnes orientés, formés et employés.</li><li>✓ L'évolution culturelle des entreprises, des femmes et des jeunes hommes face à l'emploi (recrutement féminins et image des métiers traditionnellement masculins) sera mesurée à travers une enquête.</li></ul>
---

**Dispositions particulières :**

Opération 1 : Une convention définissant précisément les missions de chacun et les modalités d'accueil du public devra être établie
---

## Contrat de Pays

### 5.3 Amélioration qualitative de l'appareil commercial du Pays

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 5 :</b> <b>Transmettre les savoir-faire économiques locaux et industriels et accompagner les efforts de diversification</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...	
<b>Les résultats attendus...</b>	La vitalité commerciale du Pays reposera essentiellement sur la capacité du pôle principal d'Is-sur-Tille et des pôles secondaires à structurer une offre performante et complémentaire de celle de la moyenne distribution. A ce titre, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion-action sur le commerce de proximité.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	C'est pourquoi le Pays a pour objectif de consolider l'appareil artisanal et commercial en donnant les moyens aux entreprises de s'adapter aux évolutions nécessaires et de rendre leur offre attrayante et performante.
<b>son caractère intercommunal ...</b>	Cette action s'incère dans une démarche durable de qualité, de développement économique et de respect des contraintes du marché.
	Elle sera réalisée sur les pôles commerciaux du Pays.

#### Descriptif de l'action et localisation :

<p>✓ <b>Opération 1 : Réalisation d'un plan d'action - Ingénierie de Projet (Animation).</b></p> <p>En partant d'un diagnostic issu d'éléments disponibles dans les Chambres Consulaires, l'objectif est d'élaborer un plan d'actions dans le cadre d'un Schéma prospectif. Cette opération doit être réalisée par une animation dans une démarche collective à partir des pôles commerciaux du Pays.</p> <p>Elle doit permettre de mettre en évidence d'une part <b>le potentiel commercial à exploiter</b>, c'est-à-dire d'identifier précisément la clientèle cible et d'autre part <b>la vulnérabilité à traiter compte tenu des contraintes du marché.</b></p> <p>Cette phase permettra de définir et fixer des objectifs à moyens et longs termes.</p>
--

✓ **Opération 2 : Elaboration d'un plan de Promotion commerciale**

Cette opération vise à traduire les objectifs identifiés dans une démarche collective.

Elle a pour objectifs :

- D'avoir une meilleure captation de la clientèle
- D'accroître la zone de chalandise des pôles commerciaux.

Ce plan marketing et d'animation commerciale adapté à la clientèle et au public cible doit s'insérer dans un objectif de rentabilité pour les commerces.

✓ **Opération 3 : Adaptation de l'offre commerciale :**

L'adaptation de l'offre commerciale en fonction des objectifs définis pourra se traduire entre autre par des aides à l'investissement matériel comme suit :

- Aide à l'adaptation des locaux professionnels pour en favoriser la reprise (ATRAC)
- Aide à l'adaptation et à l'aménagement de nouveaux locaux visant à reconstituer des alignements commerciaux pour les activités commerciales et les services artisanaux (ORAC)

✓ **Opération 4 : Desserte ambulante (pour mémoire)**

En s'appuyant sur le schéma de desserte actualisé :

- information sur les dispositifs existants
- information sur les zones non couvertes : appel à candidatures

**Conditions de pérennité de l'action :**

Provoquer une mobilisation générale des commerçants.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place :**

**Opération 1 :** Entreprises locales, commerces, DRCA, Conseil régional

**Opération 2 :** Entreprises locales, commerces, DRCA, Conseil régional

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

**Opération 1 :** Ingénierie de Projet (Animation).

**Maître(s) d'ouvrage :** Chambres Consulaires

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat	DRCA Sectoriel	60 %	Projets compris entre 7 622 € et 45 735 €

**Conditions de mises en œuvre :**

<b>Opération 2 : Elaboration d'un plan de Promotion commerciale</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Chambre consulaires ou groupements de commerçants</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	DRCA Sectoriel	60 %	Projets compris entre 7 622 € et 60 980 €
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Opération 3 : Adaptation de l'offre commerciale :</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Entreprises commerciales entrant dans le champ d'intervention de la DRCA sur les dispositifs ATRAC et ORAC</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	DRCA Sectoriel	20 % maximum 30 % avec action de formation	Projets compris entre 7 622 € et 76 224 €
<b>Conditions de mises en œuvre :</b> Maître d'ouvrage : Entreprises commerciales et artisanales dont le Chiffre d'affaires est inférieur à 762 245 € (5 Millions de Francs), SCI dont le capital est détenu à 100 % par les actionnaires ou propriétaires d'une société d'exploitation à caractère artisanal ou commercial, avec mise à disposition des locaux pour l'exercice de l'activité artisanale ou commerciale.			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Critères d'impact :</u></b><ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre d'entreprises sensibles à la démarche</li><li>✓ Nombre de dossiers individuels d'adaptation.</li><li>✓ Nombre d'opérations collectives.</li><li>✓ Nombre de locaux rénovés, nature et nombre de dispositions nouvelles prises en matière d'accueil ou d'offres de produits ou services.</li></ul></li> <li>• <b><u>Critères d'évaluation :</u></b><ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre de créations d'emplois.</li><li>✓ Evolution du Chiffre d'affaire</li></ul></li></ul>
---

## Contrat de Pays

### 5.4 Réaliser une démarche d'intégration des problématiques artisanales de développement durable

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 5 : Transmettre les savoir-faire économiques locaux et industriels et accompagner les efforts de diversification</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Contexte</b>	Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne dispose d'un tissu d'entreprises artisanales significatif. On observait malgré une diminution du nombre d'entreprises artisanales de 1 % un accroissement des effectifs salariés de + de 4 % entre 1994 et 1998. A ce jour, le nombre d'entreprises a progressé de 4% depuis 1998.
<b>Les objectifs...</b>	Afin d'anticiper les problématiques liées au futurs flux de cessations d'activités, il est important d'exposer aux chefs d'entreprises, en particulier les employeurs et ceux des secteurs de production ou de services susceptibles de devenir employeurs, les notions de développement durable.  C'est dans ce contexte que le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne souhaite proposer aux entreprises des secteurs Métaux, Bois, productions diverses, chimie et services autres que soins à la personne, une démarche de progrès contribuant à leur offrir un accompagnement sur mesure avec en point de mire les enjeux du maintien et du développement économique du territoire. Les objectifs poursuivis sont le développement des performances des entreprises au travers du management, le développement de l'emploi, une meilleure cessibilité des entreprises à terme

#### Descriptif de l'action et localisation :

<b>Opération 1 : Sensibilisation des chefs d'entreprises</b> à la nécessité d'un diagnostic global de l'entreprise :
Mise en place d'un diagnostic global de l'entreprise et de son environnement ayant pour vocation de faire prendre conscience au chef d'entreprise de l'importance de maîtriser les dysfonctionnements et les risques et donc son management en mettant en œuvre quelques outils simples. Le dispositif proposé pourra être CAPEA (Cycle d'amélioration des performances de l'entreprise

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

artisanale), outil conçu par le réseau des Chambres de Métiers.

A l'issu du diagnostic qui intègre l'environnement, la sécurité et l'hygiène un plan d'action est proposé au chef d'entreprise consistant en une formation de 3 demi-journées suivies d'une nouvelle évaluation sous forme d'autodiagnostic (CAPEA Initiative).

La démarche peut se poursuivre à l'issu de cette phase par une nouvelle formation-action de 5 jours de formation collective et 5 jours d'accompagnement individuel sur 5 thématiques (préparer l'avenir, améliorer son organisation, améliorer la gestion, motiver ses salariés, connaître les exigences légales et normatives). (CAPEA Action)

Le public ciblé est évalué à 78 chefs d'entreprises sur le Pays.

Les secteurs d'activités cibles sont :

- Travail des Métaux : 15 entreprises
- Réparation auto, agricole, maintenance industrielle : 19 entreprises
- Menuiserie – Serrurerie : 16 entreprises
- Travail du bois : 11 entreprises
- Fabrications diverses : 17 entreprises

On évalue à 15 chefs d'entreprises sensibles à cette démarche (objectif)

### **Conditions de pérennité de l'action :**

Communiquer sur la démarche  
Associer le plus largement possible les artisans.

### **Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Opération : Entreprises locales, DRCA, Conseil régional.

### **Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

**Opération** : Sensibilisation des chefs d'entreprises à la nécessité d'un diagnostic global de l'entreprise

**Maître(s) d'ouvrage** : Chambre de Métier de la Côte d'Or

<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	Sectoriel DRCA	60 % Maxi	

**Conditions de mises en œuvre :**

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

**Critères d'impact :**

- ✓ Nombre d'entreprises sensibles à la démarche
- ✓ Nombre de diagnostics
- ✓ Nombre de personnes adhérant à Capea Initiative
- ✓ Nombre de personnes adhérant à Capea Action

**Critères d'évaluation :**

- ✓ Nombre de créations d'emplois
- ✓ Taux d'accroissement du chiffre d'affaires

## Contrat de Pays

### 6.1 - Développer l'Hébergement touristique sur le Pays

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 6 : Personnaliser et professionnaliser l'offre touristique.**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyens et longs termes attendus...

son caractère intercommunal ...

Le développement de l'hébergement touristique est une partie intégrante de la stratégie du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne. Néanmoins, outre la simple création de nouvelles structures d'hébergements (Gîtes, chambres d'hôtes, campings...), le pays souhaite aller au-delà d'une démarche quantitative simple. Le développement de la qualité reste l'objectif premier afin de répondre à une demande de plus en plus exigeante de la clientèle;

C'est pourquoi le territoire souhaite mettre en place une action en ce sens dans les deux prochaines années.

Une analyse préalable visera à mettre en place une stratégie de développement de l'hébergement dans un objectif de qualité et en travaillant d'abord sur l'existant dans un contexte de fermeture significative de structures d'hébergement.

Cette réflexion permettra donc d'orienter les mesures d'accompagnements adaptées aux besoins locaux et aux attentes de la clientèle.

Des crédits seront donc mobilisés afin d'accompagner les particuliers et les communes dans une amélioration qualitative (Labellisation) et quantitative de l'hébergement.

#### Descriptif de l'action et localisation:

##### **Opération 1 : réalisation d'un dossier faisant l'état de l'accueil touristique sur le Pays :**

L'objectif est de mettre en œuvre une analyse quantitative (Capacité d'accueil, fréquentation...) et qualitative (labellisation, prise en compte de l'hébergement de saisonniers, lien avec les circuits touristiques) de l'offre, mais également de la demande (Clientèle).

Ce dossier permettra de définir des critères de qualité qui s'inscrivent dans la démarche régionale en cours.

Les structures qui devront être prises en compte par cette opération sont :

- ✓ les hébergements marchands : (Gîtes, Chambre d'hôtes, Hôtellerie, hôtellerie de plein air, hébergements collectifs)
- ✓ les hébergements non marchands (résidences secondaires).

Par ailleurs, le dossier devra tenir compte du potentiel et des besoins en termes de tourisme d'affaire ou d'hébergement de salariés d'entreprises ayant des missions ponctuelles localement.

**Opération 2: Soutien des projets de création ou d'amélioration des structures d'accueil dans une démarche qualitative en fonction des résultats de l'analyse.**

**Conditions de pérennité de l'action :**

Prise de conscience et implication des professionnels du tourisme.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place:**

Groupe de travail tourisme et Conseil de Développement Local, Entreprises, Conseil général (Côte d'Or Tourisme), Conseil régional, Etat (DRT), CCI, CRT.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Action 1 : Etude qualitative sur l'accueil touristique en Seine-et-Tilles.</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région /	Volet 22	80 %	
Département	Crédits d'accompagnement		
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Action 2 : Soutien aux projets de création ou d'amélioration qualitative des structures d'accueil.</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : prestataires privés, communes, EPCI</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Région	Volet 22	15 %	Maîtrise d'ouvrage privée
		30 %	Maîtrise d'ouvrage publique
Département	Sectoriel	Mesure E2 à E9	Selon le Projet en tenant compte des prochaines évolutions du Schéma Départemental du Tourisme
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

-Nombre de lits créés.  
-Nombre de structures labellisées créées ou en amélioration qualitative.

## **Dispositions particulières**

Un cahier des charges sera rédigé par le Pays.

L'analyse ainsi réalisée permettra de définir des critères de qualité d'accueil touristique.

Les critères d'octroi de subventions seront définis en fonction des résultats de l'opération 1.

Seront aidées les structures s'inscrivant dans une démarche de labellisation

Par ailleurs, seront prioritaires, les projets

- ✓ qui intégreront des services favorisant la pratique d'activités ludiques.
- ✓ qui feront appels aux Technologies de l'Information et de la Communication permettant de favoriser la mise en réseau des professionnels et d'améliorer la commercialisation.
- ✓ qui auront une activité annuelle par la prise en compte d'une clientèle d'affaire.

### **Plafonds d'intervention :**

**Maîtrise d'ouvrage privée :** les taux d'aides publiques maximum sont de 27 %, sauf, par dérogation, si la règle des "minimis" s'applique. Le taux peut alors atteindre 50 %, à condition que le total des aides publiques confondues du maître d'ouvrage ne dépasse pas 100 000 € sur une période de 3 ans.

**Maîtrise d'ouvrage publique :** 80 % maximum (lorsqu'un bénéficiaire est public sa participation n'est pas pris en compte).

## Contrat de Pays

### 6.2 – Développer une stratégie de communication Touristique du Pays

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 6 : Personnaliser et professionnaliser l'offre touristique.</b>
---	--

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Le Pays doit faire connaître ses ressources touristiques.
<b>Les résultats attendus...</b>	L'élaboration d'une stratégie de communication aura pour objectif d'augmenter la fréquentation touristique dans une démarche globale de développement.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Le Pays s'appuiera sur des outils existants mis à la disposition par Côte d'Or Tourisme. Il est nécessaire que ces outils aillent au plus près du touriste, c'est-à-dire dans toutes les structures d'accueil (professionnelles, offices de tourisme et points informations).
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Cette action aura pour conséquence également le développement des réseaux des acteurs locaux du Tourisme : Office de Tourisme de Saint-Seine-l'Abbaye, Syndicat d'Initiative d'Is-sur-Tille, Points informations, Professionnels.
<b>son caractère intercommunal ...</b>	Cette action concerne tout le Pays.

#### Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...) :

<b>Opération 1 : Elaboration et édition d'un guide touristique :</b> <b>Cf. fiche 11.2</b> Ce guide permettra d'assurer la promotion de l'offre de produits touristiques ainsi que d'infrastructures d'accueil (Hébergement, restauration). Il sera diffusé très largement dans les offices de tourisme, les points informations et chez les professionnels du tourisme. Cette action permettra de développer la mise en réseau des acteurs
<b>Opération 2 : Acquisition de présentoirs spécifiques au Pays :</b> Dans le cadre d'une harmonisation des outils de promotions, cette opération vise à soutenir le financement de présentoirs spécifiques au Pays par les EPCI et mis à disposition des professionnels.

**Opération 3 : Réalisation d'un outil Internet Touristique à l'échelle du Pays.**

**Cf. fiche 11.2**

Cet outil constituera une extension du site Internet du Pays

**Conditions de pérennité de l'action :**

Implication des offices de tourisme et des professionnels.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

CDT, Offices de tourisme, professionnels, EPCI.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

**Opération 2 : Acquisition de présentoirs spécifiques au Pays :**

Maître(s) d'ouvrage : EPCI

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Région	Volet 22	30 %	

Conditions de mises en œuvre : Un appel à Projet du Pays sera mis en œuvre : les conditions de mise à disposition et notamment de cofinancement avec les professionnels devront être précisées lors de l'appel à Projet

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

- ✓ Nombre de guides distribués
- ✓ Nombre de consultations du site Internet.
- ✓ Fréquentation dans les structures d'accueil.

**Dispositions particulières**

**Opération 1 :** le guide touristique sera réalisé par l'office de tourisme de Saint-Seine-l'Abbaye, le Syndicat d'Initiative d'Is-sur-Tille et les Points Information en collaboration avec le CDT.

## Contrat de Pays

### 6.3 - Soutenir les projets de circuits de randonnée sur le Pays

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 6 : Personnaliser et professionnaliser l'offre touristique.</b>
---	--

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Au vue de la situation du Pays dans les schémas de randonnées (GR2, GR7,..., Grands Chemins, projet de valorisation de la ligne Marcilly-sur-Tille-Châtillon...), de son patrimoine naturel et architectural et de ces structures d'hébergement, le territoire souhaite accompagner les projets de réhabilitation des circuits de randonnées.
<b>Les résultats attendus...</b>	
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Cette action a pour objectif : <ul style="list-style-type: none"><li>- de développer le tourisme randonnée</li><li>- de conforter l'image « nature » du Pays</li><li>- d'augmenter la fréquentation touristique dans les structures d'accueil par une offre complémentaire de qualité.</li></ul>
<b>son caractère intercommunal ...</b>	Cette action est réalisée sur tout le Pays.

#### Descriptif de l'action et localisation :

##### Opération 1 : Réhabilitation du Circuit des "Grands Chemins"

Etape 1 : Réalisation de l'état des lieux comprenant :

- Parcours de l'itinéraire
- Descriptif physique et juridique du chemin
- Etat de la signalétique, propositions de remplacement, intégration des circuits annexes.
- Etat du balisage
- Propositions de modifications de tracés, et de mise en place de diverticules

Localisation et chiffrage des travaux, ces travaux seront présentés avec ordre de priorité

Etape 2 : Investissements suivant l'Etat des lieux :

- Balisage et signalisation du patrimoine remarquable à proximité du chemin
- Equipement

**Opération 2 : Etude concernant l'aménagement de la Voie ferrée Marcilly-sur-Tille/Châtillon sur Seine.**

Cf. Contrat de Pays du Châtillonnais.

**Opération 3 : Soutien aux projets de circuits touristiques intercommunaux**

Opérations identifiées :

- ✓ Circuit Thématique du Canton de Grancey-le-Château sous la thématique Seuil de Bourgogne.

Ne seront pas soutenus les travaux d'entretien sur une boucle existante.

**Etudes préalables :**

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?**

Opération 3 : Une étude a été réalisée par le CAUE pour la réalisation du circuit Thématique du Canton de Grancey-le-Château en juillet 2003.

**Si oui, quand et par qui ?**

**Conditions de pérennité de l'action :**

Tenir compte du patrimoine local (Naturel et Bâti), des structures d'accueil et d'activités.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

**Opération 1 :** ONF, Centre équestre, CDT, professionnels du tourisme, commune, offices de tourisme, CDRP, DRDJS, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

**Opération 2 :** Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, Pays de Langres, Conseil général, Offices de tourisme, CDRP, DRDJS, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

**Opération 3 :** Communes, CAUE, CDT, Offices de Tourisme, Conseil général, Professionnels du Tourisme, CDRP, DRDJS, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

**Opération 1 : Réhabilitation du Circuit des "Grands Chemins"**

Maître(s) d'ouvrage : EPCI.

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat / Région	Volet 22	30 % Max	
Département	Subvention exceptionnelle		Selon le Projet

Conditions de mises en œuvre : Volet : en complément du Conseil général.

***Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne***

<b>Opération 3 : Soutien aux projets de circuits touristiques intercommunaux.</b>			
Maître(s) d'ouvrage : EPCI.			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat - Région	Volet 22	30 %	
Département	Crédits Sectoriels		
Conditions de mises en œuvre : Volet 22 : en complément du Conseil général.			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre de kilomètres réalisés</li><li>✓ Augmentation de la fréquentation des structures d'accueil</li></ul> |
|---|

**Dispositions particulières**

<p><b>Opération 1</b> : Une convention devra être passée entre l'ONF, le Pays et les EPCI. <b>Opération 1,2,3</b> : Les circuits de randonnées devront s'inscrire dans le PDIPR.</p>
--

## Contrat de Pays

### 6.4 – Réhabilitation de l'Ancien Marché Couvert : "Les Halles d'Is-sur-Tille."

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 6 : Personnaliser et professionnaliser l'offre touristique.**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

**Les résultats attendus...**

**sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...**

**Les impacts de moyens et longs termes attendus...**

**son caractère intercommunal ...**

Il existe au centre de la ville d'Is-sur-Tille un vaste bâtiment de pierre datant de la seconde partie du 19<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'un ancien marché couvert. Des documents historiques attestent de l'existence de halles à cet endroit précis de la commune depuis le 14<sup>ème</sup> siècle.

La COVATI souhaite réhabiliter ce marché couvert afin de créer un nouveau point de dynamisme dans le cœur de ville d'Is-sur-Tille

Le projet consiste en :

- Un transfert du Syndicat d'Initiative des 3 Rivières en appui de la labellisation en Office de Tourisme et de mise en réseau avec celui de Saint-Seine-l'Abbaye.
- Un aménagement d'un vaste espace dévolu à la connaissance des sites remarquables de notre Pays et à la promotion des produits du terroir de tout le Pays, ainsi que la tenue d'expositions diverses (art, artisanat...), etc.

#### **Objectifs :**

- Améliorer la qualité d'accueil Touristique.
- Développer le réseau des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.
- Valorisation d'un édifice idéalement situé en plein cœur d'Is-sur-Tille et doté d'un très gros potentiel.

#### **Résultats attendus :**

- Une augmentation très significative de la fréquentation de l'office de Tourisme
- Dynamisation du cœur de ville d'Is-sur-Tille
- Relance de l'activité de marché à Is-sur-Tille
- Accroissement de l'attractivité du Pays.

#### **Contribution aux enjeux identifiés par le pays :**

- Renforcement de l'ingénierie touristique
- Développer un réseau avec l'Office de Tourisme de Saint-Seine-l'Abbaye.

**Impacts de moyens et long terme attendus :**

- Un marché apprécié et rayonnant au-delà du territoire
- Une place de ville non plus envisagée comme un lieu de stationnement mais du lieu de vie dynamique et attractif. La place va être entièrement refaite en 2005 en tenant compte de la réhabilitation des anciennes halles. Les 2 projets devront être coordonnés sur le plan architectural
- Une extension vers le nord du « cœur de ville vécu »

**Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...) :**

**Localisation de l'action :**

Ancien marché couvert d'Is-sur-Tille  
Place de la République  
21 120 IS-SUR-TILLE

**Descriptif :**

Réhabilitation de l'ancien marché couvert d'Is-sur-Tille et aménagement de deux espace distincts :

- Espace « Office de Tourisme » avec vaste accueil, salle d'expositions, bureaux...
- Espace « Terroir » - Configuration à définir (Ouverture vers la place de la République, vers la rivière ?)

Les aides porteront sur les travaux d'aménagement.

**Etudes préalables :**

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?**

La COVATI lance une étude préalable d'architecture afin d'obtenir plusieurs scénarii d'aménagement ainsi qu'une estimation financière précise de l'opération.

**Si oui, quand et par qui ?**

Cette étude sera menée de septembre 2004 à décembre 2004.

**Conditions de pérennité de l'action :**

Associer les responsables locaux et les professionnels du tourisme au projet.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place:**

Offices de tourisme, Ville d'Is-sur-Tille, CDT.

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

### Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :

<b>REHABILITATION DE L'ANCIEN MARCHÉ COUVERT : "Les Halles d'Is-sur-Tille."</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : COVATI</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région	Volet 22	30 %	
Département	Mesure E3		Si possible en 2 tranches
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

### Modalités et critères d'évaluation envisagés :

- ✓ Nombre de visiteurs
- ✓ Fréquentation des structures d'accueil touristiques

### Dispositions particulières

Le projet s'inscrivant dans une démarche de qualité d'accueil, le Syndicat d'Initiative d'Is-sur-Tille devra devenir Office de Tourisme.  
Un conventionnement entre l'ensemble des O.T.S.I. devra être rédigé afin d'identifier les modalités du partenariat et de formaliser un réseau.

## Contrat de Pays

### 7.1 – Réalisation d'un Centre d'Hébergement collectif pour sportifs

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 7 : Développer le lien social et l'intégration du Pays par le renforcement des infrastructures et animations culturelles, sportives et de loisirs.</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne connaît une réelle dynamique sportive avec 73 associations représentant 29 disciplines et 3 400 licenciés. A titre de comparaison, il compte 4,2 associations pour 1 000 habitants contre 2,8 en Côte d'Or et 20 licenciés pour 100 habitants (de 5 à 79 ans) soit un point de plus que la moyenne départementale.
<b>Les résultats attendus...</b>	C'est dans ce contexte que la commune de Selongey se positionne comme un véritable Pôle d'accueil pour sportifs du Pays. En effet, fort de son dynamisme associatif (Ex: le Sporting Club Selongéen compte environ 600 licenciés), la commune dispose également d'un complexe sportif exceptionnel de 8 ha comprenant des studios et d'un bâtiment disponible (le "Châlet") pouvant offrir des capacités d'hébergement significatives, des salles de conférences et accueillir des classes vertes et:
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Outre les possibilités d'activités que compte ce complexe, Selongey a comme atouts :
<b>Les impacts de moyens et long termes attendus...</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Accessibilité remarquable : entrée d'autoroute à 5 Km,</li><li>✓ Cadre de vie : nature, plein air, possibilité de randonnées et de parcours VTT</li><li>✓ Savoirs faire locaux et animations</li><li>✓ Proximité de l'agglomération dijonnaise (CREPS, université de Bourgogne...)</li><li>✓ Projet de terrain synthétique 2005-2006, volonté de la municipalité d'améliorer les infrastructures</li><li>✓ Moyens humains conséquents et éprouvés (SCS+associations)</li><li>✓ Carence de ce type d'équipements en Côte d'Or et en Bourgogne</li><li>✓ Accès aux personnes handicapées</li><li>✓ Possibilité d'accueil de classe vertes (animations, découverte nature, éveil culturel, richesse du patrimoine local).</li></ul>
<b>son caractère intercommunal ...</b>	Ce projet permettra : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ De créer des emplois par son fonctionnement</li><li>✓ De conforter l'image sportive du Pays</li></ul>

- ✓ De renforcer la compétitivité sportive
- ✓ De développer l'animation locale
- ✓ De rendre une activité sportive et culturelle plus flexible par la prise en compte des publics spécifiques dans le projet (handicap)

**Descriptif de l'action et localisation:**

La commune de Selongey et les associations locales s'engagent dans un projet de Centre d'Hébergement dans le cadre d'une revalorisation du Complexe des Courvelles en se positionnant sur l'accueil de sportifs (préparation, conditionnement physique), de classes sportives ou classes vertes mais également à destination des personnes handicapées et des groupes (Comités d'entreprises...)

Il s'agit de proposer un ensemble de prestations et de services à destination de ces publics, à savoir :

- ✓ Hébergement : au minimum 45 places en chambre de deux personnes (par la transformation des studios) au cœur du complexe avec une extension de la capacité d'accueil par l'aménagement du bâtiment "le Châlet".
- ✓ Restauration
- ✓ Encadrement à la demande
- ✓ Mise à disposition des installations
- ✓ Animation avec les associations locales : Manifestation et pratiques culturelles le soir ou en journées telles que Cinéma, art plastiques...

Seront financées les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement.

**Conditions de pérennité de l'action :**

Le projet ne sera viable que par la prise en compte d'un fonctionnement rigoureux dans sa gestion et souple dans son utilisation.

En effet, d'une part la structure de gestion envisagée serait une Fondation composée et gérée par les acteurs locaux qui disposent d'un savoir faire d'animation reconnu.

D'autre part, l'objectif est de le faire fonctionner tout au long de l'année et donc de l'ouvrir en période creuse aux classes vertes, groupes divers (tourisme, Comité d'Entreprises...).

Ce projet s'attachera à faire appel au maximum aux activités présentes sur tout le territoire de Seine-et-Tilles en Bourgogne (dans un rayon de 40 à 50 Km.)

Par sa prise en compte du handicap, le projet devra permettre d'engager une réflexion globale sur des aménagements nécessaires à l'accueil de ce public sur la commune de Selongey.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

DRDJS, Conseil général, Conseil régional, Ligues sportives, Comité départemental du Handisport, CROS et CDOS...

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Réalisation d'un Centre d'Hébergement collectif pour sportifs</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Commune de Selongey ou Communauté de Communes</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	Sectoriel		Selon le Projet
Région	Volet 22	30 %	
Département	Subvention exceptionnelle		Selon le Projet : Une étude de marché doit être réalisée par le Maître d'Ouvrage en amont à la décision du Conseil général.
<b>Conditions de mises en œuvre : En fonction des règles d'intervention des collectivités</b> Le Département conditionne son aide en fonction du résultat de l'Etude.			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

-Capacité d'accueil et taux de fréquentation. -Activités proposés
--

**Dispositions particulières**

Le projet devra être mise en œuvre en plusieurs phases. Le porteur de projet devra préciser les modalités de fonctionnement. Le projet devra prendre en compte autant que possible la faisabilité technique et financière de réalisation d'une chaufferie bois.
---

## Contrat de Pays

### 7.2 - Découvrir le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 7 : Développer le lien social et l'intégration au Pays par le renforcement des infrastructures et animations culturelles sportives et de loisirs.</b>
---	--

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Situer au cœur du Seuil de Bourgogne, les paysages de forêts et de vallées du Pays témoignent de ses richesses naturelles (ZNIEFF, sites Natura 2000) et patrimoniales (églises, maisons fortes, fortifications...).
<b>Les résultats attendus...</b>	Le territoire veut donc soutenir des actions de découverte de ses richesses dans un objectif d'appropriation par la population d'une part et de développement touristique d'autre part.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Les objectifs sont donc : - Meilleure connaissance du territoire - Appropriation locale du Pays. - Développer le lien social
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	
<b>son caractère intercommunal ...</b>	Les projets seront mis en œuvre à l'échelle du Pays.

#### Descriptif de l'action et localisation:

##### **Opération 1 : Organiser des journées découvertes du Pays en direction des scolaires.**

Il s'agit d'organiser et de construire en collaboration avec les acteurs locaux, des journées thématiques de découvertes du patrimoine bâti et naturel du Pays à destination des écoles, voire des collèges.

Organisée par l'Education Nationale, le Pays pourra être associé à l'élaboration de ces journées. La mise en fonctionnement d'une telle offre peut préfigurer celle à destination des adultes ou d'un public familial.

Les sites et contenus seront définis avec les acteurs locaux et tiendront compte des spécificités du territoire ainsi que des publics visés.

L'opération se déroulera en trois phases :

- ✓ Phase préalable d'animation (identification des acteurs, du patrimoine, des produits et de l'accueil des groupes).
- ✓ Phase de réalisation de journées et de promotion par des supports pédagogiques diffusées dans les écoles (Pays ou non).

**Opération 2 : Soutien à un projet de découverte du Pays** (type Rallye).

Une aide sera attribuée à une association qui souhaiterait organiser une manifestation type "Week-end découverte" du patrimoine du Pays Seine-et-Tilles et en lien avec les associations du territoire.

**Opération 3 : Soutien à la formation d'animateurs locaux en vue de développer des visites de sites en groupes.**

Des sessions de formations seront destinées aux professionnels locaux du tourisme et aux Offices de tourisme dans un but pédagogique de découverte du patrimoine naturel et bâti remarquable du Pays.

**Conditions de pérennité de l'action :**

Opération 1 : Associer le plus en amont possible les écoles au projet.

Opération 2 : Montage du projet avec le plus d'associations locales possibles et communiquer sur l'évènement afin d'obtenir une participation significative.

Opération 3 : Promotion sur les possibilités de formations

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Opération 1 : Education nationale (Inspection, Ecoles), FOL, Acteurs du Tourisme (Professionnels, OT), Conservatoire Naturel des Sites Bourguignons.

Opération 2 : Associations locales, DRDJS, élus locaux.

Opération 3 : Offices de tourisme, FOL, Conservatoire des sites naturels Bourguignons.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

**Opération 2 : Soutien à un projet de découverte du Pays**

Maître(s) d'ouvrage : Association locale

Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat	Volet 22	80 %	

Conditions de mises en œuvre :

<b>Opération 3 : Formation d'animateurs de sites</b>			
Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne			
Partenaires financiers	Lignes budgétaires	Taux (max. mobilisable)	Observations
Etat - Région	Volet 22	80 %	6000 €maxi par an.
Conditions de mises en œuvre : Sur présentation d'un programme annuel.			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

**Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action**

Opération 1 : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre de professionnels participants</li><li>✓ Nombres d'écoles</li></ul>
Opération 2 : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre d'associations organisatrices de la manifestation.</li><li>✓ Nombre de participants à la manifestation.</li></ul>
Opération 3 : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Fréquentation des visites</li><li>✓ Nombre d'animateurs formés</li></ul>

**Dispositions particulières**

<p><b>Opération 1 :</b> L'existence d'un cadre de fonctionnement entre des prestataires et des contenus de visites déjà rodés viendrait conforter l'offre qui pourrait être faite par le centre d'accueil de classes de découverte à Selongey, actuellement en projet.</p> <p><b>Opération 2 :</b> Un appel à projet sera réalisé en direction des associations locales. Un comité de pilotage composé d'acteurs locaux, sera mis en œuvre afin de sélectionner le projet retenu l'objectif étant de fédérer le plus d'associations locales possibles. L'association devra être agréées "Jeunesse et Sports".</p>
---

## Contrat de Pays

### 7.3 – Développer une Politique Culturelle de Pays.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 7 : Développer le lien social et l'intégration au Pays par le renforcement des infrastructures et animations culturelles, sportives et de loisirs.</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne présente une offre de pratiques culturelles significative : musique, chant, danse, sculpture, peinture, théâtre, diffusion du cinéma, lecture.
<b>Les résultats attendus...</b>	Une animation culturelle permettra de développer l'accès et la pratique de la culture sur tout le Pays.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Par ailleurs, le territoire ne dispose d'aucune salle de diffusion des arts du vivant. Par conséquent, le Pays souhaite développer des infrastructures culturelles afin d'encourager la pratique et la diffusion de la culture. L'animation culturelle pourra s'appuyer sur ces infrastructures, s'inscrivant dans une stratégie globale.
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Cette action a pour objectif :
<b>son caractère intercommunal ...</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement et maintien de nombreuses associations</li><li>- Installation de jeunes couples sur le Pays</li><li>- Maintien de la population par le développement d'activités et de spectacles localement.</li></ul> <p>C'est donc autour de cette Stratégie que les communes de Salives et d'Is-sur-Tille s'engagent dans la réalisation de lieux de diffusion d'art du vivant permettant d'accueillir des spectacles, concerts chants, théâtre et des séminaires (conférences entreprises...).</p> <p>Par ailleurs, cette politique culturelle s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de Salives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réalisation de résidences d'artistes à Salives</li><li>✓ Développement des manifestations culturelles déjà nombreuses (Spectacles de danses, théâtre, chants, opéra, festivals itinérants, son et lumière...) autant dans la pratique culturelle que dans la diffusion.</li><li>✓ Développer le réseau des associations locales</li></ul> <p>C'est pourquoi la commune de Salives constituera le pôle de compétence Culturelle du Pays. Elle accueillera donc l'animateur Culturelle du Pays.</p> <p>Cette action aura un impact sur le territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Un "saut" qualitatif et quantitatif des manifestations culturelles</li><li>✓ La création d'emplois exogènes (Structures d'hébergements, et/ou proposant des activités).</li></ul>

**Descriptif de l'action et localisation :**

**Opération 1 : Recrutement d'un animateur culturel**

Cf Fiche 11.1

L'animateur soutiendra les associations et les collectivités dans la mise en œuvre d'actions culturelles et articulera les programmations des structures d'accueil du Pays dans un souci de complémentarité.

Une fiche de poste sera réalisée afin de définir les missions de l'animateur sur le Pays.

**Opération 2 : Réalisation d'un Centre de Vie Culturelle à Salives :**

Il comprendra :

- Des loges d'artistes
- Un amphithéâtre de 150 à 200 places équipé pour être utilisé comme salle de spectacles, salle de conférence, salle audiovisuelle à destination du grand public, mais également des entreprises en séminaire, des instituteurs et élèves des écoles locales.

**Opération 3 : Aménagement d'un Complexe Culturel à Is-sur-Tille :**

Il comprendra :

- une **salle de spectacle** destinée à la diffusion de spectacles de cinéma, théâtre, concerts, conférences...
- une **salle de réception et de réunion** contiguës à rénover
- un **vestiaire et des sanitaires** désuets à rénover.

**Etudes préalables :**

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?** **Opération 1 :** Une étude a été réalisée par le CAUE en mars 2004.

**Conditions de pérennité de l'action :**

- ✓ Des partenariats avec les associations culturelles locales, les professionnels du tourisme seront menés.
- ✓ Mettre en place une animation culturelle à partir de ces équipements : Recherche de complémentarité, mise en place de la programmation, Animation avec les associations locales, départementales et régionales)

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Associations locales, Entreprises, DRAC, Conseil général, Conseil régional, DRDJS, Education nationale (Ecoles), professionnels de la culture.

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

### Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :

<b>Opération 2 : Réalisation d'un Centre de Vie Culturelle.</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Commune de Salives</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région /	Volet 22	50 %	
Département	Programme Salle Culturelle D 11		
<b>Conditions de mises en œuvre : FNADT sur avis de la DRAC.</b>			

<b>Opération 3 : Aménagement d'un Complexe Culturel à Is-sur-Tille</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Ville d'Is-sur-Tille.</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région /	Volet 22	50 %	
Département	Programme Salle Culturelle D11		
<b>Conditions de mises en œuvre : FNADT sur avis de la DRAC.</b>			

### Modalités et critères d'évaluation envisagés :

Les critères d'évaluation sont :
✓ Le nombre d'emplois créés.
✓ Le taux de remplissage de l'équipement (nombre d'entrées)
✓ La fréquence d'utilisation du bâtiment.
✓ Le Nombre de manifestations réalisées.

### Dispositions particulières :

Les projets devront prendre en compte autant que possible la faisabilité technique et financière de réalisation d'une chaufferie bois.
--

## Contrat de Pays

### 7.4 - Améliorer les moyens matériels des associations à l'aide de centres de ressources intercommunaux.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 7 : Développer le lien Social et l'intégration au Pays par le renforcement des infrastructures et animations culturelles, sportives et de loisirs.</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Le Pays est caractérisé par de fortes pratiques associatives.
<b>Les résultats attendus...</b>	En effet, les taux d'activités proposées d'associations et de licenciés sont supérieurs à ceux du département.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Communes ou non au secteur culturel et sportif, la création de pôles d'appui logistique au service des associations apparaît nécessaire.
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	L'action a pour objectif : <ul style="list-style-type: none"><li>- le développement qualitatif et quantitatif des manifestations</li><li>- la mise en relation des associations</li></ul>
<b>son caractère intercommunal ...</b>	A l'échelle du Pays.

#### Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...) :

<b>Soutien à l'acquisition d'équipements spécifiques pour la réalisation d'animations.</b>
L'opération a pour objectif de doter les groupements de communes de centres de ressources matériels pour les associations.
Chaque matériel pourra bénéficier à toutes les associations du Pays.
Exemples de matériels éligibles : tentes, sonorisation, scènes mobiles, matériel d'exposition.

#### Etudes préalables :

<b>Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?</b>	Une enquête a été réalisée par le Pays auprès des associations culturelles, sportives et d'éducation populaire afin de connaître leurs besoins matériels.
<b>Si oui, quand et par qui ?</b>	

**Conditions de pérennité de l'action :**

- ✓ Implication des associations locales afin d'acquérir du matériel adapté.
- ✓ Mise en réseau des associations.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Associations du Pays, Etat, Conseil régional, Conseil général.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Soutien à l'acquisition d'équipements spécifiques pour la réalisation d'animations.</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Groupements de communes</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région	Volet 22	30 %	
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

**Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action**

- ✓ Nombre d'associations bénéficiant du matériel
- ✓ Fréquence d'utilisation du matériel

**Dispositions particulières :**

Dans un souci de mutualisation, les équipements lourds acquis devront être exploités le mieux possible à l'échelle du Pays. Par conséquent, un projet d'équipement collectif devra être mis en œuvre.

L'acquisition devra être validée par le Pays.

Il bénéficiera à toutes les associations du Pays.

## Contrat de Pays

### 7.5 - Aménagement du pôle sport mécanique terre d'Is-sur-Tille.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 7 : Développer le lien Social et l'intégration au Pays par le renforcement des infrastructures et animations culturelles, sportives et de loisirs.</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne connaît une pratique significative de Sports Mécaniques : Enduro à Salives, Cross Cart, Auto cross et Moto Cross à Is-sur-Tille.
<b>Les résultats attendus...</b>	C'est dans ce contexte qu'il souhaite aménager le Pôle Sport mécanique Terre d'Is-sur-Tille.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Les objectifs de l'action sont : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Développer l'image du Pays par l'accueil de championnats de France voire internationaux.</li><li>✓ Renforcer le lien social par l'organisation d'évènements de grande envergure.</li><li>✓ Améliorer la compétitivité des sports mécaniques du Pays.</li><li>✓ Entretien le réseau déjà bien en place des associations de sports mécaniques sur le Pays (4 associations à Is-sur-Tille et 4 à Salives).</li></ul>
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Ce projet aura un impact économique direct par le développement d'activités et de services annexes (Commerces, hébergements, activités ludiques complémentaires...)
<b>son caractère intercommunal ...</b>	<b>STRATEGIE :</b> Amélioration des installations pour permettre l'accueil dans de bonnes conditions des différentes manifestations, de niveau national et européen.  <b>OBJECTIFS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Permettre l'ouverture des sites de manière permanente aux exploitants.</li><li>✓ Accueil de stages, groupes issus des C.E, etc.</li></ul>

**Descriptif de l'action et localisation :**

**Aménagements du terrain de cross afin d'améliorer l'accueil des participants.**

Ont été installés au sud-Ouest de l'agglomération d'Is-sur-Tille des terrains d'une grande superficie comprenant 2 sites de sports mécaniques terre.

Ils constituent un des meilleurs sites nationaux et internationaux : de nombreux compétiteurs viennent s'y entraîner : Concurrents Français, Belges, Suisses, Pays de l'Est...

Un circuit pour le CROSS KART et l'AUTO CROSS, un circuit pour le MOTO CROSS composent les sites. Sur ces deux sites se déroulent des manches du championnat de France de chaque discipline. Les différentes manifestations accueillent de 1000 à 5000 spectateurs.

De nombreux coureurs français et étrangers viennent régulièrement s'entraîner sur ces sites.

*Actuellement, la municipalité délègue la gestion des sites par convention aux 4 associations sportives.*

Les atouts sont :

- Seul site bourguignon ayant la double vocation. Aucune gêne pour la population, donc pouvant fonctionner en permanence.
- Accessibilité remarquable, 15 mn de Dijon, 10 km de l'autoroute, stationnement facile, grande réserve foncière de la commune.
- Sites reconnus par les meilleurs pilotes français, voire, européens pour leurs qualités techniques, leurs rapidités, leurs difficultés.
- Sites parfaitement visibles pour les spectateurs de manière naturelle, sans presque aucun aménagement et en respectant les règles de sécurité.
- Site naturel :  
Possibilité : randonnées, VTT, pêche, etc... Tissu associatif, sportif et culturel.

Investissements :

- Construction de deux bâtiments avec sanitaires, salle de réceptions et local technique pour le contrôle des véhicules.  
Hébergement possible dans l'un des deux bâtiments.

**Etudes préalables :**

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?**

Une étude a été réalisée par des étudiants en 2003 : Elle comprenait notamment des enquêtes et des entretiens avec des experts.

**Conditions de pérennité de l'action :**

Implication des clubs locaux de sports mécaniques ainsi que de la ligue.

Les associations gèrent et entretiennent les deux sites.

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Associations de sports mécaniques, fédération sportive, DRDJS, Conseil régional, Conseil général, Comités départementaux et/ou régionaux de motocyclisme et de sports automobiles.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Opération: Aménagement du terrain de Cross</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Ville d'Is-sur-Tille</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	Sectoriel		
Région	Sectoriel		
Département	Subvention exceptionnelle		
<b>Conditions de mises en œuvre : En fonction du Projet et des règles d'intervention des collectivités</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

**Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action**

- ✓ Nombre de spectateurs
- ✓ Augmentation du nombre de championnats
- ✓ Nombre d'accueil de groupes
- ✓ Fréquence d'ouverture du site

## Contrat de Pays

### 8.1 - Développer l'accueil de la petite enfance et le réseau des professionnels.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :

**Orientation 8 : Améliorer l'accès aux services de la petite enfance par une offre renforcée, mieux coordonnée et diversifiée.**

#### Objectifs de l'action :

Les objectifs...

Les résultats attendus...

sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...

Les impacts de moyens et longs termes attendus...

son caractère intercommunal ...

Les dynamiques migratoires observées dans la frange Sud du territoire traduisent la nouvelle attractivité foncière du Pays. En conséquence, le maintien d'un niveau qualitatif et quantitatif élevé, voire renouvelé de services de proximité à partir de l'armature urbaine actuelle apparaît indispensable pour fixer les populations.

La question de l'accueil de l'enfance est révélatrice de ce nouveau type d'enjeu. Or, il apparaît que l'offre actuelle reste insuffisante pour faire face à une demande croissante.

Seule Marcilly sur Tille est dotée de structure collective d'accueil de jeunes enfants qui n'en demeure pas moins saturée. Sur le reste du territoire, ce service est essentiellement assuré par des assistantes maternelles, dont le nombre a fortement augmenté au cours des dernières années. Néanmoins, il apparaît que l'offre actuelle en structure collective ou individuelle reste très insuffisante.

La répartition des assistantes maternelles et des structures d'accueil sur les différents cantons est très inégale et nécessitera de se pencher très précisément sur l'organisation et le fonctionnement de ces structures.

Cette problématique prend en compte les nouveaux modes de vie de la population à savoir les relations domicile-travail très présentes sur le Pays : Beaucoup de parents travaillent sur Dijon et amènent leurs jeunes enfants dans leur ville de travail. A l'inverse, beaucoup de salariés venant de Dijon ne trouvent pas de réponses ni dans leur lieu de résidence ni localement.

L'objectif du Pays est donc de réaliser un maillage adapté de l'accueil de l'enfance sur tout le territoire.

Le Pays s'oriente donc vers le développement de structures d'accueil qui permettront :

- ✓ D'un point de vue **économique**, de développer qualitativement et quantitativement l'emploi du secteur de la petite enfance et d'offrir un environnement favorable au maintien et à l'accueil des entreprises (service et cadre de vie de leurs salariés)
- ✓ D'un point de vue **social**, d'offrir un lieu d'échange pour les parents et d'éveil pour les enfants.

**Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...) :**

**Opérations 1 et 2 : Soutien à la réalisation de pôle d'accueil Intercommunaux pour l'enfance.**

L'opération a pour objectif de soutenir les pôles d'accueil pour l'enfance intercommunaux dans le cadre d'une contractualisation avec la Caisse d'Allocation Familiale (Contrat Enfance et/ou Contrat Temps libre).

**Seront financés :**

➤ Pôle enfance de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Seine (Bligny-le-sec) :

- Réalisation d'un centre péri-scolaire et d'animation de loisirs liés à l'enfance.
- Réalisation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (dans un deuxième temps.)

➤ Pôle multi accueil de la COVATI (Is-sur-Tille) composé :

- d'une structure d'accueil d'une capacité supérieure à celle actuelle.
- d'un relais d'assistantes maternelles.

**Opération 3: Réalisation d'un diagnostic partagé sur l'enfance sur tout le Territoire afin de déterminer le maillage adapté à partir des réflexions déjà engagées sur les cantons de Saint-Seine-l'Abbaye et d'Is-sur-Tille .**

Le diagnostic aura pour objet

- ✓ d'associer les professionnels, entreprises, parents et les élus locaux au projet le plus en amont possible.
- ✓ de prendre la problématique enfance dans sa globalité : Activité, accueil (cantines, pôle scolaires...), temps libre, services aux parents salariés...
- ✓ d'établir un plan d'action adapté aux besoins locaux
- ✓ de définir une politique enfance sur le territoire

**Etudes préalables :**

**Une étude préalable a-t-elle été réalisée ?**

**Si oui, quand et par qui ?**

- ✓ Pôle Enfance de Bligny-le-Sec: Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Temps libre qui a été reconduit. Une étude architecturale est en cours.
- ✓ Pôle multi accueil de la COVATI: Un diagnostic sur la COVATI a été réalisé dans le cadre du dispositif Contrat Enfance et Contrat Temps Libre.. Le CAUE est contacté pour aider à la rédaction du cahier des charges du pôle multi-accueil d'Is-sur-Tille.

**Conditions de pérennité de l'action :**

Les projets devront associer au mieux tous les professionnels de la petite enfance à travers :

- ✓ Information des parents et des professionnels sur l'existence de cette structure relais
- ✓ Développement de pratiques de consultation et de concertation auprès des professionnels de la petite-enfance et des parents autour des objectifs à poursuivre dans la mise en œuvre d'un réseau d'assistantes maternelles
- ✓ Organisation de temps de rencontres de suivi entre professionnels de la petite enfance et parents

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

- ✓ Obtention et définition d'un lieu de rencontres et de réunions entre professionnels de la petite-enfance, partenaires et parents

### **Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

CAF, Conseil général, Communautés de Communes/ Communes, Assistantes maternelles, parents, Entreprises (dont CEA), éducation nationale.

### **Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Opération 1 : Soutien à la réalisation du pôle enfance de Bligny-le-Sec.</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Communautés de Communes</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	DGE	40 %	
Département	Dotation Exceptionnelle	40 %	
CAF			
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Opération 2 : Soutien à la réalisation d'un pôle multi-accueil pour l'enfance (COVATI).</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Communautés de Communes</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat	DGE		Selon le Projet
Département	Crédits Sectoriels Bonifiés	15 %	Bonification selon la nature du Projet
Région	Volet 22	10 %	
CAF			Selon le Projet
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Opération 3: Réalisation d'un diagnostic partagé enfance sur le reste du Territoire</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Département	Crédits d'accompagnement		
CAF			
<b>Conditions de mises en œuvre : En fonction des règles d'intervention</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

**Préciser notamment les critères d'évaluation relatifs au caractère « intercommunal » de l'action**

- ✓ Nombre d'enfants
- ✓ Nombre d'Assistantes Maternelles
- ✓ Modes d'implication des assistantes maternelles et des parents dans la mise en œuvre de relais assistantes maternelles

**Dispositions particulières**

**Opération 3 :**

- ✓ La CAF sera le partenaire privilégié
- ✓ Obligation de réaliser une réflexion préalable partagée avec les communes et les groupements de communes intéressés afin d'établir des conventions de réalisation des opérations.

## Contrat de Pays

### 9.1 - Développer le réseau des acteurs locaux du domaine social et économique.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 10 : Lutter contre les formes d'isolement et de précarité des populations.</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	Un Comité de Développement Social Local s'est créé en septembre 2002.
<b>Les résultats attendus...</b>	L'ensemble des professionnels du secteur social faisait alors le constat que le cloisonnement de leurs interventions nuisait à la cohérence des réponses apportées aux groupes et aux individus.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	Les objectifs du CDSL sont de mutualiser les connaissances, les outils et le réseau, de partager les analyses et de les communiquer à d'autres acteurs et, enfin, d'apporter, dans certains cas des solutions concrètes.
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	En associant le "Club Entreprendre" à ses travaux, il a permis de faire le lien entre les problématiques économiques et sociales.
<b>son caractère intercommunal ...</b>	Le CDSL travaille sur 4 thématiques récurrentes : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'emploi et la formation.</li><li>✓ Le logement</li><li>✓ La santé</li><li>✓ L'illétrisme</li></ul> Certaines actions inscrites dans le contrat de Pays seront dépendantes de ce réseau et de son développement.
	Le CDSL intervient principalement sur les cantons de Grancey-le-Château, Is-sur-Tille et Selongey. Une extension à tout le pays est envisagée.

**Descriptif de l'action et localisation :**

Le CDSL participera activement aux actions suivantes :

- Développer l'Emploi en Seine-et-Tilles.
- Développer la Mobilité du Pays.

Le Pays soutiendra la communication du réseau présentant les partenaires du CDSL, le rôle de chacun, ses actions.

Cf. Fiche 11.2

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

- **Les associations oeuvrant dans le champ social:**
  - ✓ Mission Locale
  - ✓ Agro-Bio
  - ✓ Centre Social Intercommunal Associatif de la Tille et de l'Ignon
  - ✓ Domicile Services
  - ✓ Ressources
  - ✓ Communauté des trois rivières
  - ✓ CESAM
- **Conseil général (Direction Solidarité Famille)**
- **CCAS**
- **Club Entreprendre.**

## Contrat de Pays

### 10.1 - Développer la Mobilité dans le Pays.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 11 : Renforcer la mobilité des publics à l'échelle du Pays.</b>
---	--

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	La mobilité a été traitée de manière transversale dans toutes les thématiques. Par conséquent, à l'image d'autres Pays ruraux, <b>un schéma de la Mobilité du Pays</b> pourrait être mis en place <b>en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat</b> . Il ne visera nullement à faire doublon avec les transports des Autorités Organisatrices, mais bien au contraire d'apporter des solutions alternatives de transports à la demande (complémentaires).
<b>Les résultats attendus...</b>	
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Le projet aura pour impacts : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ D'améliorer la mobilité et donc l'accessibilités aux services, commerces et activités locales.</li><li>✓ De développer du lien social.</li></ul>
<b>son caractère intercommunal ...</b>	Cette action sera réaliser à l'échelle du Pays.

#### Descriptif de l'action et localisation :

<b>Opération 1</b> : Réalisation d'un schéma de la mobilité à l'échelle du Pays.
<b>Opération 2</b> : mise en place d'outils adaptés et soutien à l'investissement des projets de transport à la demande en fonction des préconisations du schéma. De l'aide à l'investissement pourra être apporté pour les projets expérimentaux.
<b>Opération identifiée</b> : une opération est en cours de définition sur la COVATI.

#### Conditions de pérennité de l'action :

<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Coûts attractifs.</li><li>✓ Appropriation et meilleure utilisation par la population des systèmes existants</li></ul>
---

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

### **Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Conseil Général, Conseil Régional, SNCF, DDJS, professionnels du transport, missions locales, associations, commerçants.

### **Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Opération 1 : Réalisation d'un Schéma de la Mobilité.</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région	Volet 22	80 %	
Département	Crédits d'accompagnement		
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Opération 2 : Aide à l'investissement</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Associations, groupements de communes</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat - Région	Volet 22		
Département	Sectoriel		
<b>Conditions de mises en œuvre : En fonction du Projet d'Expérimentation ou des préconisations du Schéma</b>			

### **Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

- ✓ Nombre de personnes bénéficiant des services
- ✓ Renforcement des liaisons inter-Pays, et inter-communes.
- ✓ Augmentation de la fréquentation des commerces et des lieux culturels, sportifs, de loisirs.

## Contrat de Pays

### 11.1 - Conforter l'animation du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 12 : Renforcer les coopérations institutionnelles et les pratiques de concertation</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	
<b>Les résultats attendus...</b>	La démarche du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a permis une forte mobilisation des acteurs locaux autour de projets partagés et cohérents. Cette démarche doit donc se poursuivre pour assurer le développement du territoire.
<b>sa contribution aux enjeux identifiés par le pays...</b>	
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Afin de mettre en œuvre les actions et de poursuivre cette dynamique ainsi engagée, le Pays doit maintenir son équipe d'animation.
<b>son caractère intercommunal ...</b>	

#### Descriptif de l'action et localisation :

##### **Opération 1 :** Animation générale :

- Un poste d'animateur territorial
- Un poste à mi-temps de secrétariat
- Frais de fonctionnements

##### **Opération 2 :** Animation Thématique (culturelle)

- Un poste d'animateur culturel
- Frais de fonctionnements

#### Conditions de pérennité de l'action :

- Maintenir l'action du Conseil de Développement Local
- Conforter le partenariat des acteurs locaux aux projets
- Communiquer sur l'action du Pays

**Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :**

Club Entreprendre, Chambres Consulaires, professionnels du Tourisme, Chefs d'entreprises, responsables associatif et culturel, acteurs locaux, partenaires financiers.

**Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :**

<b>Opération 1 : Animation générale</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région /	Volet 22	80 %	Limité à 75 000 €par an
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

<b>Opération 2 : Poste d'animation Culturelle</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Commune de Salives</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région /	Volet 22	80 %	Dégressif de 10 % par an Limité à 45 000 €par an
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			

**Modalités et critères d'évaluation envisagés :**

Evaluation annuelle des activités

**Dispositions particulières**

Opération 1 : Une convention devra être établie entre l'Association Seine-et-Tilles en Bourgogne et le Club Entreprendre.

Opération 2 : une fiche de poste devra être définie en partenariat avec la DRAC et la Région et une convention entre la commune de Salives et le Pays devra fixer les modalités d'animation

## Contrat de Pays

### 11.2 – Communiquer sur les actions du Pays.

#### Mise en œuvre de la Charte de développement :

<b>Axe stratégique dans lequel s'inscrit l'action :</b>	<b>Orientation 12 : Renforcer les coopérations institutionnelles et les pratiques de concertation</b>
---	---

#### Objectifs de l'action :

<b>Les objectifs...</b>	La pérennisation du Pays passe par la communication des actions mises en œuvre.
<b>Les résultats attendus...</b>	Le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne est jeune et l'objectif affiché est l'appropriation de la démarche par la population.
<b>Les impacts de moyens et longs termes attendus...</b>	Le plan de communication du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne présentera une image accueillante et dynamique.

#### Descriptif de l'action et localisation (si possible données quantitatives...) :

##### **Opération : Réalisation de supports de communication du Pays : "Lettre de Pays"**

Cette Lettre permettra aux acteurs de la démarche de communiquer sur leurs actions dans une démarche transversale.

Thèmes identifiés :

- ✓ Entretien et gestion des rivières
- ✓ Filière énergies renouvelables
- ✓ Economie locale
- ✓ CDSL

##### **Edition d'un guide touristique Pays et Réalisation d'un outil Internet (cf. Fiche 6.3)**

##### **Réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants et salariés des entreprises :**

Chaque groupement de communes pourra se doter d'un livret d'accueil pour tous les nouveaux arrivants (moins de trois ans) et salariés des entreprises informant sur tous les services et activités locales.

Le livret aura une charte graphique identique pour tout le Pays et des informations communes sur le Pays définies préalablement.

## Contrat de Pays de Seine-et-Tilles en Bourgogne

### Conditions de pérennité de l'action :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir l'action du Conseil de Développement Local</li><li>- Conforter le partenariat des acteurs locaux aux projets</li><li>- Communiquer sur l'action du Pays</li></ul> |
|---|

### Partenariats pressentis ou déjà mis en place et rôle des partenaires :

Club Entreprendre, Chambres Consulaires, professionnels du Tourisme, Chefs d'entreprises, responsables associatif et culturel, acteurs locaux, partenaires financiers.
--

### Modalités financières susceptibles d'être mobilisées :

<b>Opération : Opérations de communication du Pays</b>			
<b>Maître(s) d'ouvrage : Association Seine-et-Tilles en Bourgogne</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Taux (max. mobilisable)</b>	<b>Observations</b>
Etat / Région	Volet 22	80 %	Limité à 70 000 €
<b>Conditions de mises en œuvre :</b>			